

Première séance, mardi 05 février 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Ouverture de la session		
		Discours inaugural du président du Grand Conseil		
		Communications		
2018-DAEC-171	Décret	Ouverture d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, à Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2018-GC-82	Motion	Création d'une assurance perte de gain en cas de maladie au chômage	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Philippe Savoy Elias Moussa <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-GC-98	Motion	Loi sur le salaire minimum	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Xavier Ganioz Benoît Rey <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-15	Résolution	Résolution pour le climat	Dépôt	<i>Auteur-s</i> Bruno Marmier Bernadette Mäder-Brühlhart
2017-GC-168	Postulat	Stratégie cantonale dans le domaine de la bioéconomie	Prise en considération (retrait)	<i>Auteur-s</i> Eric Collomb <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-DFIN-125	Décret	Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel
2017-GC-177	Motion	Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) - Plafonnement des déductions pour frais de déplacement (art. 27)	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Jacques Morand Thierry Steiert <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2019-GC-8	Election judiciaire	Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (100%)	Scrutin uninominal	
2019-GC-9	Election judiciaire	Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (50%)	Scrutin uninominal	
2019-GC-10	Election judiciaire	Juge de paix de la Veveyse (75%)	Scrutin uninominal	
2019-GC-11	Election judiciaire	Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (gestion des biens)	Scrutin uninominal	

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 106 députés (sur 109); absents: 3; siège vacant: 1.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{me} Mirjam Ballmer, Nicolas Repond et Markus Zosso.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

—

Discours inaugural du président du Grand Conseil

Le Président. Madame la Deuxième Vice-présidente,

Mesdames et Messieurs les Député(e)s,

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Madame et Messieurs les Conseiller-ère-s d'Etat,

Madame la Secrétaire générale,

Mesdames et Messieurs les Représentants des médias,

Aujourd'hui, 5 février 2019, j'ai le plaisir d'ouvrir cette session et, en même temps, la troisième année de la période administrative en cours.

Ce 5 février 2019 est pour moi une première journée à marquer d'une pierre blanche. Non pas que c'est aujourd'hui l'anniversaire de Nabila, non mais allô quoi, ni même que c'est également celui de Maurice Ropraz - bon anniversaire Monsieur le Conseiller d'Etat ! (*applaudissements*) -, mais bien parce que c'est la reprise.

Avant toute chose, je voudrais vous souhaiter un bon retour dans cette salle et vous dire le bonheur de vous retrouver, après une pause de fin d'année qui nous aura permis, presque deux mois durant, de nous ressourcer. Le travail législatif reprend. Travail législatif: voilà le mot qui résume notre mandat. Toutes et tous, chacune et chacun, allons donc nous acquitter de notre travail législatif avec, présente à l'esprit, l'idée de répondre aux attentes de nos électrices et électeurs, aux attentes des citoyens de ce canton. Il n'est pas si simple que cela de remplir correctement ce rôle.

Qui peut dire avec certitude quelles sont les attentes de nos concitoyens? Notre appréciation de celles-ci varie en fonction de nos convictions, en fonction des valeurs qui sont les nôtres ou de notre attachement à un parti politique. Avant d'arriver à un texte final voté par ce plenum, le travail parlementaire doit se faire: avant-projet, projet, consultation, négociations plus ou moins officielles, prises de positions des différents organismes concernés, discussions à bâtons rompus et argumentation sont des passages obligés, avant de se mettre d'accord sur un texte acceptable pour toutes et tous. C'est précisément là que notre travail législatif prend toute sa signification. Dans cette salle, nous prenons des décisions, nous votons des textes qui ont un impact, ne l'oublions pas, sur les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Cette dernière raison est largement suffisante

pour nous engager à ne pas prendre notre tâche à la légère. C'est pourquoi je vous encourage toutes et tous, chers et chères collègues, à faire vivre ce plénum, ce débat d'idées, dans le seul but d'arriver à un projet qui soit le meilleur possible pour notre canton. Le plénum est un endroit de discussions, soit un peu le forum des Romains. Nous sommes donc appelés à nous écouter, à expliquer, à argumenter, à rétorquer, à dire son accord ou son désaccord, mais parfois également à trouver un consensus. Nous sommes peut-être même appelés à faire certaines concessions pour avoir un projet équilibré, si possible le meilleur et au pire le moins mauvais. C'est là toute la substance de notre système démocratique.

Un système démocratique qui pose aussi des garde-fous: la population peut encore, en tout temps si elle le juge nécessaire, corriger nos décisions par l'utilisation du référendum. N'en déplaise à un certain monarque jupitérien, le système suisse fonctionne. Personnellement, je préfère voter sur tout sujet, quitte parfois à faire sourire nos voisins, plutôt que de chercher des solutions pour résoudre les problèmes liés à une fracture sociale qui n'en finit pas de s'agrandir entre politiques et population. J'espère que cette fracture, ce gouffre entre politiques et population, ne vient jamais chez nous. Je crois qu'il en va du rôle de chacune et chacun, du rôle des élus d'abord, de faire le maximum pour éviter un tel scénario catastrophe. Il est important que la personne, la Fribourgeoise, le Fribourgeois, soit toujours au centre de nos préoccupations et y reste. En période électorale, on le dit souvent, il faut aller vers les gens. J'ai envie de corriger: oui, il faut aller vers les gens, les écouter, mais tout le temps et pas seulement en période électorale.

Pour moi, le grand danger que nous courons est de voir une décrédibilisation du système politique. Pour éviter cela, le premier point est de se faire un point d'honneur d'avoir un comportement exemplaire et, surtout, une attitude responsable. Dieu merci, je n'ai pas décelé de brebis galleuse dans notre Parlement. Mais, lorsque je vois certains commentaires sur les réseaux sociaux ou certaines interventions dans d'autres hémicycles, je trouve cela pour le moins inquiétant. Au final, c'est avant tout une question de respect. Je suis persuadé que le respect est le moteur aussi bien dans la vie politique que dans la vie de tous les jours. Le respect de soi pour commencer, qui entraîne forcément le respect des autres dans la foulée. Je commence ma huitième année dans ce Parlement et, malgré nos divergences avérées, le respect, j'ose le dire, a toujours été présent. Nul doute que, avec votre complicité, il en sera toujours ainsi, non seulement durant cette année, mais également pour toutes les années à venir. Je compte donc sur chacune et chacun. Je vous remercie de votre écoute attentive.

Communications

Le Président. 1. Deux mandats en voie d'être rayés du registre. - Conformément à l'article 61 al. 2 LGC « ... *Si l'un ou l'une des auteur-e-s démissionne du Grand Conseil ou déclare retirer sa signature, l'instrument parlementaire est rayé du registre s'il n'est pas repris par un ou une cosignataire au plus tard avant la fin de la session qui suit.* »

A la suite de la démission du député Raoul Girard, deux mandats sont soumis à cette règle:

1. Le mandat 2018-GC-143 - Créer un fonds incitatif pour réaliser la stratégie "Je participe! - I mache mit!"
2. Le mandat 2018-GC-48 - Fonds cantonal en faveur des activités culturelles et sportives à l'école obligatoire

Les cosignataires ont reçu un mail du Secrétariat du Grand Conseil, le 14 janvier dernier, leur demandant s'ils souhaitent reprendre ces instruments. A ce jour, aucun d'eux ne s'est annoncé dans ce sens. Si aucun cosignataire ne s'annonce au Secrétariat du Grand Conseil avant la fin de cette session (ce mercredi matin), ces mandats seront rayés du registre.

2. Naissances d'Irma Elise et d'Alexandra Sofia. - Au nom du Grand Conseil, je tiens à féliciter notre collègue Mirjam Ballmer, qui a donné naissance à une petite fille prénommée Irma Elise le 26 décembre 2018. Je lui souhaite beaucoup de bonheur, à elle et à sa famille (*applaudissements*).

Je félicite également M. Bruno Marmier qui est devenu papa pour la deuxième fois d'une petite Alexandra Sofia, née le 3 février 2019. A lui et à sa famille, nous souhaitons joie et satisfaction (*applaudissements*).

3. Liens d'intérêts. - Enfin, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés:

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;

- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
 - d) les fonctions politiques exercées;
 - e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.
- > Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Décret 2018-DAEC-171

Ouverture d'un crédit d'engagement pour la reconstruction du passage supérieur CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, à Fribourg

Rapporteur-e:	Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	04.12.2018 (BGC février 2019, p. 56)
Préavis de la commission:	23.01.2019 (BGC février 2019, p. 74)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs dont des membres pourraient être adjudicataires des travaux de construction financés par le crédit dont nous allons discuter.

Je vous présente en quelques points ce projet. Le Grand Conseil est sollicité pour l'octroi d'un crédit d'engagement de 8'290'000 francs pour la reconstruction du passage supérieur des CFF et l'aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie. Ce projet date, date, date, puisqu'il a été lancé déjà en 2003. Cette route cantonale est depuis de nombreuses années très sollicitée: chaque jour plus de 14 000 véhicules circulent sur la route de la Fonderie. Le passage supérieur CFF vieux de 70 ans, vu sa dégradation, a été restreint à une charge de 21 tonnes il y a quelques années et nécessite une déconstruction et une reconstruction un mètre plus haut en raison de nouvelles exigences des CFF. La route qui a subi l'air du temps nécessite également un entretien lourd en raison des défauts de planéité, de l'orniérage, de la fissuration du revêtement. Le plan d'agglomération de deuxième génération prévoit, entre la rue de l'Industrie et le carrefour de Beaumont, la création d'une voie de bus et à la hauteur de Fri-Son, de bandes cyclables, mesures ayant obtenu un soutien financier de la Confédération. Le financement du coût total des travaux estimés à 13'152'900 francs est réparti entre trois partenaires; les CFF, la ville de Fribourg et le canton, selon une clé de répartition complexe. Le solde à la charge du canton s'élève à 8'290'000 francs. Le montant dépassant le 1/8 % des dépenses de l'Etat, le crédit d'engagement devra être approuvé à la majorité qualifiée du Grand Conseil.

La Commission des routes et cours d'eau a siégé le 23 janvier dernier, elle a obtenu de nombreuses explications sur la complexité du projet de la part de Monsieur le Commissaire du gouvernement, accompagné de l'Ingénieur cantonal, du chef du Service de la mobilité et du chef de projet. Au nom de notre Commission, je tiens à les remercier pour la qualité de leur présentation et des réponses données à nos questions. La Commission des routes et cours d'eau a accepté le décret à l'unanimité et vous demande donc d'entrer en matière sur le crédit d'engagement qui vous est soumis aujourd'hui.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Kurz zu den Gründen des Projekts, das heute vorliegt.

Erstens: Wir sind in der Stadt Freiburg mit einem Strassenabschnitt konfrontiert, der aus zwei Teilen besteht, unter anderem einer Brücke, deren Zustand äusserst schlecht ist. Wie bereits vom Berichterstatter erwähnt, ist dies der Grund, der zu einer Herabsetzung des Maximalgewichts geführt hat. Dieses wurde halbiert.

Zweitens: Die Strassenstücke beidseits der Brücke sind nicht nur oberflächlich, sondern bis in die Tiefe hinein in einem schlechten Zustand.

Drittens: Die Programme der Regierung im Bereich der nachhaltigen Entwicklung und insbesondere der Sachplan Velo setzen voraus, dass wir an verschiedenen Orten im Kanton an zentralen Achsen einerseits beschleunigte Spuren für den öffentlichen Busverkehr haben und andererseits Veloinfrastrukturen.

Aus diesen drei Hauptgründen sind wir heute mit einem Kreditbegehren vor Ihnen. Ich möchte Ihnen zu einigen Besonderheiten einen Hinweis geben. Wir sind an einem Ort mit einem sehr hohen Verkehrsaufkommen. Deshalb müssen die Arbeiten auf eine spezielle Art organisiert werden. Wir können es uns nicht leisten, diese Strassen komplett zu schliessen. Für diejenigen, die die Quartierlage kennen, ist die Erklärung evident. Wir können ausschliesslich durch Quartierstrassen Umwege fahren und die Brücke ist praktisch der einzige Übergang. Das heisst, die Arbeiten müssen etwas kostenaufwändiger und mit einem etwas höheren Zeitaufwand so organisiert werden, dass jeweils auf einer Spur vollständig gefahren werden kann.

Wir sind auch juristisch in einer etwas besonderen Situation. Der Strassenteil des Projektes wird von der Stadt geführt. Die Stadt Freiburg beziehungsweise die Gemeinde Freiburg hat eine Kompetenzdelegation des Kantons, hingegen wird der Brückenteil durch den Kanton gebaut. Der Brückenteil wurde 1948 gebaut und liegt nach den heutigen gesetzlichen Grundlagen im Bereich der kantonalen Verantwortung. Das heisst, dass wir bei der Bauführung eine gemeinsame Koordination zwischen Stadt und Kanton brauchen.

Weiter liegt das Projekt im Rahmen der Agglomerationsprojekte der zweiten Generation. Über diese können wir den Bereich Velospuren mitfinanzieren, was die Rechnung - wie Sie es der Botschaft entnehmen können - etwas verringert. Wir haben besondere Herausforderungen im Bereich der Umwelt, des Strassenlärms, der Abwasserbeseitigung und der Archäologie, die Sie, wenn Sie Interesse haben, vertieft in der Botschaft nachlesen können.

Zwei Bemerkungen zu den Ausschreibungen:

Die Ausschreibungen wurden in zwei Teilen vorgenommen. Wir haben relativ wenige Rückmeldungen gehabt. Der erste Teil betraf die beiden Strassenteile, der zweite Teil die Brücke. Für die Strassenteile machten drei Unternehmen ein Angebot, für die Brücke nur eines. Hierbei stellt sich die Frage nach der Auslastung unserer Unternehmen und die Frage des funktionierenden Wettbewerbs, wenn nur ein Unternehmen ein Angebot macht. Wir haben uns diese Fragen gestellt und sie wurden auch in der Kommission diskutiert. Einen Wettbewerb erzwingen kann man nicht, aber es hat einige Fragezeichen hinterlassen, auch beim Unternehmerverband.

Weiter testen wir bei den Ausschreibungen ein neues Verfahren. Das Verfahren findet in zwei Etappen statt: Zuerst die Ankündigung des Preises und die Öffnung vor allen Teilnehmenden, dann, zwei Monate später, das Einreichen der kompletten Dossiers. Das sollte die administrativen Aufwände der betroffenen Unternehmen verringern. Die Evaluation dieses Verfahrens werden wir vornehmen, wenn wir das Verfahren einigermaßen ausgetestet haben. Es existiert bereits in Nachbarkantonen. Eine Bilanz werden wir ziehen können, wenn wir mehrere Projekte mit diesem neuen Verfahren durchgeführt haben werden.

Noch zur Frage der Risikoanalyse: Wir haben auf dem Strassenabschnitt relativ gute Voraussetzungen, um das Risiko zu minimieren. Beim Brückenabschnitt sind die Risiken naturgemäss immer etwas grösser, auf einem Untergrund, der eine bedingte Stabilität hat. Wir haben in der Botschaft noch eine alte Ziffer, die typographisch geblieben ist. Das eigentliche Restrisiko, das in verschiedenen Kosten figuriert, ist 10 und nicht 15%, damit auch diesem Genüge getan ist.

Gesamtbetrag der Arbeiten: 13 152 900 Franken, davon gedeckt über die SBB, die Stadt Freiburg, den Bund, über verschiedene Massnahmen sowie weitere Beteiligungen ein Betrag, der dem Kanton einen Netto-Saldo von 8 976 400 Franken lässt. Bereits ausgegeben wurde der Studienkredit, was heute einen Saldo von 8 290 000 Franken lässt.

Im Sinne dieser Überlegungen möchten wir Ihnen empfehlen, dem Vorschlag des Staatsrates zu folgen.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 23 janvier dernier pour l'examen de ce décret portant sur un crédit d'engagement de 8'290'000 francs. A l'unanimité des membres présents, elle vous recommande, sous l'angle financier, d'accepter ce décret tout en espérant que la réserve prévue dans le message sera suffisante.

Bonny David (PS/SP, SC). Au nom de la Commission des routes et cours d'eau, je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Conseiller, Monsieur l'Ingénieur cantonal André Magnin, Monsieur Cantin du Service de la mobilité ainsi que tout particulièrement Monsieur Patrick Buchs, chef de section au Service des ponts et chaussées, qui nous ont présenté de manière très complète et détaillée, quasiment à la ligne blanche près, tout ce projet. Ils se voient aussi remercier pour les longues études préalables, commencées en 2003, et pour la suite de ce chantier. Lors de la présentation, nous avons pu saisir toute la complexité de ce projet routier en milieu urbain, le long d'une route partiellement cantonale, aujourd'hui très fréquentée par la circulation. Ce projet est indispensable pour remplacer le pont actuel qui date de 1948 et ne supporte plus des transports de plus de 21 tonnes, indispensable aussi pour la mobilité douce, pour les vélos ainsi que pour les piétons. Nous avons aussi pu constater, photos à l'appui, que le pont est dégradé et qu'il est urgent de le rénover.

Nous relevons aussi la qualité de réflexion au sein de ce projet puisqu'il faut le coordonner avec de nombreux autres partenaires: la ville de Fribourg et les CFF notamment, mais aussi pour pouvoir maintenir le passage de la circulation le long de cette artère importante durant les 40 mois de réalisation prévus, qui pourraient fort heureusement se réduire en fonction

des travaux. C'est la ville de Fribourg qui conduira ce projet, elle connaît, comme Bulle et Châtel-St-Denis, une délégation de compétence, à l'exception des ouvrages d'art. Concernant le devis, on nous a signalé des inconnues et il y a environ 10 % de marge calculée. Merci par avance aux différents services de ne pas la dépasser. Sinon, le devis semble bien calculé et de manière précise. Pour conclure, le groupe socialiste recommande à l'unanimité de voter ce crédit et invite les autres groupes à en faire de même.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je rappelle mes liens d'intérêts sur cet objet: je suis conseiller communal à Villars-sur-Glâne et membre du comité d'agglomération de Fribourg. Ce projet intéresse directement ces deux institutions. Je m'exprime ici au nom du groupe Vert Centre Gauche. Cette rénovation est un élément essentiel de l'optimisation des transports publics dans le grand Fribourg. Elle permettra notamment aux bus articulés de circuler sur le pont de la Fonderie, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. L'agglomération de Fribourg est en attente de cette rénovation pour pouvoir réorganiser les lignes de bus urbaines et assurer une meilleure couverture du territoire avec à la clé un renforcement de l'attractivité des transports publics et du centre cantonal.

Notre groupe salue particulièrement un projet qui prend en compte les différents types de mobilité qui correspondent aux principes fixés dans le plan directeur d'agglomération. L'attente a été longue, puisque cela fait plusieurs dizaines d'années que ce projet est à l'ordre du jour. Nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir pris le taureau par les cornes. Ces travaux mis à l'enquête publique en 2016 pourront désormais débiter avec l'approbation de ce décret. Sur ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche approuve à l'unanimité tant l'entrée en matière que le décret.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra bien sûr ce dossier, il est important que l'Etat entretienne ses infrastructures. Ce dossier est complexe et à la vue des nombreux intervenants qu'il y a, on voit qu'il donnera beaucoup de travail aussi aux services qui suivent ces travaux. On a une seule question: on a remarqué qu'il y avait une ligne de bus qui passerait à cet endroit-là, qui bénéficiera d'un site propre et on aimerait savoir pour quelle ligne ça sera. En fonction de ce qu'on a vu dans le PA2, ce serait probablement pour la ligne 7, mais on aimerait avoir un peu plus d'explications par rapport à ça. Je vous remercie et je vous demande de soutenir ce projet.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Le groupe libéral-radical a bien étudié et discuté ce projet de décret. Vous constatez que c'est un projet important, non seulement en nombre de kilomètres mais dans sa complexité. Plusieurs questions ont été débattues dans notre groupe. Permettez-moi de revenir sur la réserve pour "Divers et imprévus": dans d'autres décrets c'était l'habitude de mettre 15 %, ici on est à 10 %. On peut soutenir ça, mais ça demanderait un grand effort à tous les intervenants, on en est conscients. C'est aussi complexe au plan des partenaires, puisque c'est un projet commun au canton, à la ville et aux CFF. C'est aussi un grand défi d'assurer le trafic durant la construction. En conclusion, je vous annonce que le groupe libéral-radical va soutenir ce projet de loi. Je vous remercie.

Johner-Etter Ueli (*UDC/SVP, LA*). Die sehr ausführliche Botschaft zu diesem Kreditbegehren, die wir verdanken, erklärt das Bauvorhaben detailliert. Wie dargelegt, handelt es sich für einmal um eine kombinierte Baustelle zwischen Kanton und Stadt. Da das Projekt zwei Massnahmen, Radstreifen und Busspuren, beinhaltet und vorsieht, gibt es - wie schon gesagt - auch Bundessubventionen. Durch die Kostenaufteilung unter den beteiligten Partnern verbleiben die von uns zu bewilligenden rund 8,3 Millionen Franken. Die Fraktion der SVP unterstützt einstimmig den verlangten Verpflichtungskredit der Botschaft.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je constate que tous les groupes entrent en matière sur ce projet de décret. J'ai noté la question du député Christian Ducotterd concernant la ligne de bus qu'il est prévu de créer. N'ayant pas débattu de cela en commission, je laisserai Monsieur le Commissaire du gouvernement répondre à cette question. Vous avez entendu le groupe libéral-radical ainsi que le représentant de la Commission des finances et de gestion parler du montant de 10 %, voire plus pour les "Divers et imprévus". Ceux-ci effectivement sont inclus dans le montant sollicité. C'est vrai que si l'on analyse les risques, on aurait pu penser que ce montant n'était peut-être pas suffisamment prudent, mais effectivement les calculs ont été faits. Il y a toujours la problématique, si on met plus, de l'interprétation de cette réserve. Je laisserai peut-être la réponse à Monsieur le Commissaire du gouvernement pour dire ce qui est juste, 10 ou 15 %. Une chose est certaine: si on n'est pas assez prudents et qu'on dépasse les crédits, les reproches sont vite là et je pense que là c'est une question plus politique que technique.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Merci à tous les rapporteurs pour leurs déclarations d'entrée en matière, cela vaut pour tous les députés qui se sont prononcés. J'ai deux questions sur la table. La première, celle du député Ducotterd, sur le numéro de la ligne: donc il s'agit bien de la ligne 7 qui devra passer par la route qui sera refaite. Actuellement les bus ne passent pas sur le pont pour des questions de poids. Par contre je n'ai pas la station terminale et la station initiale de la ligne 7, je pourrai volontiers vous donner des précisions ultérieurement. En ce qui concerne la question des 10 ou des 15 %, sans doute que le lapsus ou l'erreur typographique ou la coquille qui est restée est symptomatique des discussions qui ont eu lieu. Nous avons pu mener ces discussions également en Commission des finances et de gestion. Je n'ai évidemment pas la réponse à la question qui est posée car si je l'avais, j'aurais probablement

mis 12,3 % et des pour mille derrière. La nature même du risque n'étant pas à 100 % calculable, entre la fourchette classique "route" et la fourchette classique "pont", on en est resté à une fourchette classique "route". La conséquence pour l'ingénieur cantonal sous la surveillance duquel je parle en ce moment est qu'il va devoir suivre avec une attention toute particulière l'évolution du budget et du projet en terme financier. Nous avons d'ors et déjà donné l'assurance à la CFG et à ses membres que nous donnerions toute l'attention nécessaire au suivi, tout en sachant que s'il y a des choses absolument imprévues, notamment en terme de sous-sol, qu'on n'aurait pas pu prévoir dans tous les détails, nous l'informerons immédiatement pour qu'elle puisse avoir connaissance d'éventuels dépassements à temps. L'autre variante est de mettre 15 % avec ceinture et bretelles, mais on nous a dit : "Si vous mettez une réserve relativement élevée, ça va vous inciter à dépenser des choses non nécessaires". Nous allons donc travailler sur le régime spartiate des 10 % en estimant ou en faisant tout le nécessaire. Le mérite en reviendra essentiellement à M. Magnin et à M. Buchs. Le Conseil d'Etat observe avec attention. Mais nous ferons tout pour rester dans ces 10 %.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 1 fixe le montant du crédit demandé, soit 8'290'000 francs.

> Adopté.

Art. 2 à 4

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 2 et les suivants sont les articles standards pour de tels crédits. Pas de remarque complémentaire.

> Adoptés.

Art. 5

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Vu le montant, le présent décret n'est pas soumis au référendum financier.

> Adopté.

Titre et considérants

> Adoptés.

Vote final

Le Président. Nous sommes arrivés au terme de l'examen de détail de ce projet de décret. Cet objet doit être adopté à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par 56 membres au moins, conformément à l'article 141 al. 2 LGC, qui stipule que les dépenses brutes et uniques dont la valeur excède 1/8 % du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil ainsi que les dépenses brutes et périodiques dont la valeur excède 1/40 % de ces mêmes comptes doivent être adoptées à la majorité qualifiée.

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette

(LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 96.*

Motion 2018-GC-82

Création d'une assurance perte de gain en cas de maladie au chômage

Auteur-s:	Savoy Philippe (PS/SP, SC) Moussa Elias (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1255)
Développement:	24.05.2018 (BGC mai 2018, p. 1255)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.12.2018 (BGC février 2019, p. 124)

Prise en considération

Savoy Philippe (PS/SP, SC). J'ai la double chance d'avoir un travail et d'être en bonne santé. Mais, comme j'ai également conscience que cette chance ne concerne pas toute la population fribourgeoise, je ne peux pas me satisfaire de la réponse du Conseil d'Etat à cette motion et je souhaite vous en donner les raisons.

Un peu d'histoire tout d'abord, pour se réjouir tout de même des petits progrès en la matière. En effet, en 1998, le Conseil d'Etat d'alors considérait comme impossible l'instauration d'un filet social pour les personnes touchées par une longue maladie cumulée au chômage. En 2008, avec 10 ans d'expérience, la situation a été améliorée lors de la prise en considération de la motion Romanens/Ackermann. Je cite les propos du Conseil d'Etat d'alors, car ils sont, ma foi, remplis de bon sens: "Le Conseil d'Etat est conscient que, pour ces personnes déjà fragilisées par un état de non-emploi, la survenance d'une maladie de longue durée peut aboutir à une situation économique très critique. Il relève également que l'inscription au chômage provoque souvent une détérioration de l'état de santé des demandeurs d'emploi, compte tenu des pressions psychologiques que peut engendrer une telle situation. Le défaut de couverture efficace en cas de maladie peut, par conséquent, être considéré comme une fausse économie, non seulement pour les demandeurs d'emploi, mais également pour l'Etat et les communes, s'ils doivent pallier l'absence de revenus par le biais de l'aide sociale notamment". Tout est dit; quelle clairvoyance du Conseil d'Etat de l'époque, ça fait rêver. Cette clairvoyance a permis l'inscription de l'article 94 de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), en instaurant une subvention de la prime de l'assurance privée. Un petit bout de chemin était ainsi réalisé.

Aujourd'hui, la réponse du Conseil d'Etat à cette motion est donc lacunaire. On a l'impression que l'on veut simplement cacher la misère sous le tapis. Aucune évaluation systématique du coût des transferts de charges vers l'aide sociale, ni mise en perspective des coûts liés à la solution proposée par cette motion. Cette réponse du Conseil d'Etat est hâtive, manque de respect et de sérieux. L'expérience de ces 10 dernières années de politique de subventionnement nous montre bien, chers et chères collègues, que s'il était nécessaire de faire un pas à l'époque et d'espérer ainsi une amélioration voulue par tout le monde dans cette salle - une seule personne s'y était opposée à l'époque, je tairai le nom -, cette solution n'a pas permis de résoudre le problème. J'en veux pour preuve le fait que ces subventions n'ont aidé que 17 personnes en 2017. Je relève au passage que le Conseil d'Etat ne trouve étonnamment pas nécessaire de préciser combien de demandes ont été déposées.

On apprend aussi que le système laisse sur le bord de la route quelque 161 personnes qui ne peuvent tout simplement pas se permettre de financer une APG privée ou qui sont considérées comme de tels mauvais risques que les assurances ne les acceptent même pas. Prenez cet exemple concret: l'an dernier, un chômeur pour motifs économiques, d'un peu plus de 60 ans, est informé par les services concernés qu'il serait bien pour lui de souscrire à une APG privée dès le trentième jour de maladie. En bon citoyen, il s'exécute et part à la recherche d'une assurance. Celle-ci lui propose une indemnité de 2100 frs par mois, pour une prime de 600 frs par mois. Déduction faite de la subvention de l'Etat, qui est d'un montant de 175 frs, il restera alors au chômeur à financer 425 frs par mois pour cette seule APG, à côté de son loyer, sa caisse-maladie et ses impôts. Et on parle bien d'un revenu de 2100 frs par mois. Cela est du concret et je vous laisse imaginer ce que ça signifie pour le quotidien d'une telle personne.

Aujourd'hui, c'est alors au Grand Conseil d'être clairvoyant et de soutenir cette motion pour l'introduction d'une APG maladie obligatoire au sein de la LEMT, basée sur le modèle vaudois, entrée en vigueur en 2012 et qui a fait ses preuves. Que le Grand Conseil prenne ses responsabilités et reconnaisse qu'un système qui profite partiellement à 17 personnes et en laisse près de 9 fois plus sur le bas-côté, doit être revu. Les situations de concitoyens qui ne peuvent pas se permettre de souscrire à une assurance privée et qui, de facto, en cas de maladie prolongée, se retrouvent à l'aide sociale pour assurer un minimum vital, ne doivent pas être tolérées dans un canton qui est assis sur plus d'un milliard de fortune.

Il est à peu près certain, bien que le Conseil d'Etat ne veuille pas étudier concrètement cette corrélation, que les coûts engendrés par une telle assurance obligatoire seront largement compensés par les économies réalisées au niveau de l'aide sociale, et tout cela avec une plus-value essentielle, Mesdames et Messieurs: la dignité. Je cite Albert Camus: "La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais c'est la protection de la minorité". Pour elle, je vous remercie de soutenir cette motion.

Pasquier Nicolas (VCG/MLG, GR). Je souhaite rapporter l'avis de la grande majorité du groupe Vert Centre Gauche. Notre groupe partage l'analyse des motionnaires qui relèvent l'inadéquation du système de subventionnement actuel où il y eut 17 demandes en 2017 sur 13'100 personnes ayant perçu des indemnités journalières de l'assurance-chômage la même année. Nous avons été étonnés du nombre élevé de cas de personnes précarisées: 161 cas par année, ce n'est pas peu quand on pense au contrecoup qu'ont dû encaisser ces personnes qui ont déjà subi une perte d'emploi et une maladie et à qui on doit apprendre qu'ils n'ont plus droit à aucune indemnité. Sur les 161 cas, il y a aussi probablement des parents ou des familles monoparentales pour qui la situation peut se détériorer plus rapidement et les conséquences seront encore plus graves. Nous ne pouvons pas laisser se précariser sans autre forme de procès ces situations. Dans un monde où les inégalités sont croissantes, il est de notre devoir d'être en mesure de mieux venir en aide aux personnes nécessiteuses.

Nous estimons que la réponse du Conseil d'Etat est insatisfaisante. Le renforcement de l'information sur les subventions ne suffira pas car une partie des demandeurs d'emplois ne pourront pas s'assurer correctement en raison des primes élevées pratiquées par les assurances privées pour les personnes considérées comme mauvais risques. Monsieur Savoy a donné un exemple. Le système vaudois n'est peut-être pas la meilleure solution mais il a le mérite de faire encourir le risque solidairement à l'ensemble des demandeurs d'emplois. Notre groupe souhaite que le Conseil d'Etat reprenne le dossier et évalue d'autres possibilités afin d'éviter la précarisation de centaines de Fribourgeois. Avec ces recommandations, je vous invite ainsi à accepter la motion.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêts: je suis agent général d'une assurance privée suisse, je n'ose pas dire la meilleure, parce que Ruedi Vonlanthen sera à nouveau fâché.

Die Kollegen Moussa und Savoy - wir haben es gehört - sind der Ansicht, dass die heutige Lösung bezüglich der Lohnfortzahlung im Fall von krankheitsbedingter Arbeitsunfähigkeit von Stellensuchenden heute nicht mehr genügt respektive sich nur wenig bewährt hat.

Anstelle der Subvention auf einer der betroffenen Person individuell abgeschlossenen privaten Versicherungslösung, wie wir es hier im Grossen Rat im Jahre 2008 beschlossen haben, möchten sie eine obligatorische, flächendeckende Lösung für alle, mit Lohnabzug für alle, mit den gleichen Leistungen für alle. Mit den Abzügen auf den Arbeitslosengeldern soll dann ein Fonds gespiesen werden, welcher vom Staat als Versicherer geführt und verwaltet würde.

Die Anzahl von lediglich 17 Personen, welche im Jahr 2017 diese Subvention offenbar beantragt haben, hat auch in unserer Fraktion ein paar Fragen aufgeworfen - dies im Wissen, dass ja eigentlich jede Person, die arbeitslos wird, die vorher ihre Stelle verloren hat, das Recht hat, bei der Krankentaggeldversicherung ihres letzten Arbeitgebers eine Weiterführung der Lösung zu beantragen. Als Versicherer gebe ich zu, dass diese Lösungen zum Teil etwas teuer werden, vor allem bei älteren Personen oder bei Personen mit einem doch recht hohen Lohnniveau.

Es stellt sich nun die Frage: Werden die Leute, die sich bei den regionalen Arbeitsvermittlungszentren melden, überhaupt korrekt und zeitgerecht über diese Lösungsmöglichkeit informiert? Wir haben es in der Antwort des Staatsrats gesehen, dass dort vielleicht ein gewisser Nachholbedarf besteht, dass die RAV-Berater die Leute besser über diese Möglichkeit informieren müssen.

Die zweite Frage, die sich vielleicht stellt, ist: Werden diese Gesuche grosszügig angeschaut und dann substanziell auch unterstützt? Ich habe da etwas nachgefragt und festgestellt, dass auf eigentlich alle Subventions-Gesuche, die gestellt wurden, eingetreten werden konnte und dass zum Teil bis zu 75% dieser Prämien subventioniert worden sind. Zudem ist auch die Zahl 17 etwas zu relativieren im Jahre 2017, das wissen auch die Herren Moussa und Savoy wahrscheinlich. Es ist ein Tiefgang gewesen im Jahre 2017, vorher waren es mehr. Im Jahre 2018 waren es insgesamt 45 Fälle, wenn ich richtig informiert bin.

Aufgrund dieser Antworten auf diese Frage ist unsere Fraktion der Ansicht, dass am jetzigen Dispositiv nichts zu ändern ist. Wir sagen: Das funktioniert. Man muss jetzt vielleicht etwas mehr machen im Bereich der Aufklärung der Leute, aber unsere Fraktion wird die Motion der beiden Herren einstimmig ablehnen.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat die Motion Savoy/Moussa geprüft und kommt, wie der Staatsrat in seiner Antwort erwähnt, zum Schluss, dass das Sicherheitsnetz, welches auf Gesuch hin mit dem Beitrag des Kantons an die Prämie einer privaten Krankentaggeldversicherung nach Artikel 94 des Beschäftigungs- und Arbeitsmarktgesetzes existiert, genügend ist. Arbeitslosenversicherung sowie aufgrund von vertraglichen oder gesamtarbeitsvertraglichen Bestimmungen durch die Arbeitgeber abgeschlossene Krankentaggeldversicherungen decken in der Regel 80% des Lohnes ab. Die Taggelder sind für 37 Tage innerhalb von 900 Tagen sichergestellt. Bei Nichtbietung des Krankentaggeldschutzes eines Arbeitgebers wird dieser nach OR verpflichtet, während einer gewissen Zeit, je nach Anzahl Dienstjahren, einen Lohn auszus zahlen.

Der Staatsrat empfiehlt Ablehnung der Motion. Unsere Fraktion folgt dieser Empfehlung und lehnt die Motion einstimmig ab.

Cotting-Chardonens Violaine (*PS/SP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis vice-syndique d'une commune de 5400 habitants qui voit, année après année, ses charges liées à l'aide sociale prendre l'ascenseur. Malgré la conjoncture favorable, la pauvreté touche de plus en plus de monde dans ce canton. Cette motion, si nous l'acceptons, va permettre aux personnes déjà fragilisées par la perte de leur emploi, de ne pas se retrouver à l'aide sociale en cas de maladie, avec toutes les conséquences qui ont déjà été mentionnées.

Avec mes collègues du conseil communal et au sein de la commission sociale dans laquelle je siége depuis 13 ans, nous cherchons inlassablement des solutions permettant de réduire ces coûts. Malheureusement, nos marges de manoeuvre sont quasi inexistantes. Aux comptes 2018, pour le district de la Broye, les charges de l'aide sociale ont subi une augmentation de près de 20 % par rapport à l'année précédente, soit pour ma commune de Belmont-Broye une hausse de 100 000 frs pour un total avoisinant le 10 % des rentrées fiscales sur les personnes physiques. Les chiffres mentionnés dans la réponse du Conseil d'Etat ne permettent pas de calculer l'impact financier, tant pour les personnes concernées que pour les collectivités publiques. Les éléments évoqués dans cette réponse ne m'ont pas convaincue et ne vont, de fait, pas faire diminuer la facture sociale des communes qui se sentent étouffées par le poids de ces charges et qui se voient ainsi dans l'obligation de renoncer à d'importants projets en faveur de leur population.

En conclusion, nous avons, chers collègues, grâce à cette motion, l'opportunité concrète de freiner la hausse de la facture sociale. Je vous invite donc à l'accepter.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical ne soutient pas la motion de Philippe Savoy et Elias Moussa qui demandent une nouvelle loi ou une modification de la LEMT permettant la création d'une assurance perte de gain destinée aux demandeurs d'emploi au bénéfice d'indemnités du chômage. Par contre, nous demandons fermement au Service public de l'emploi, respectivement aux conseillers des offices de placement, qui sont les référents des personnes au chômage, d'informer d'une manière primordiale et claire de l'importance de contracter une assurance APG et de faire appel à la subvention prévue à l'article 94 de la LEMT. Quand les motionnaires dénotent le peu de personnes subventionnées - en 2017 seulement 17 -, nous ne pouvons qu'abonder dans leur sens et il nous paraît évident que l'information et la procédure actuelles pour l'octroi d'une subvention pour une APG sont bancales. Lorsqu'un salarié quitte une entreprise, il a 90 jours pour demander le passage à une assurance individuelle, pour autant que son employeur ait conclu une assurance perte de gains maladie. L'admission se fait sans restriction, sans questionnaire médical et il peut demander une subvention au canton, chose qu'il ne fait manifestement que dans de rares cas.

La législation, notamment l'article 94 de la LEMT et les articles 34, 35, 36 et 37 de son règlement, régit la procédure de la demande de subvention d'une assurance APG, le montant des subventions - notamment les subventions sont fixées en fonction du gain assuré, du salaire réalisé dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ainsi que des charges familiales. J'ai aussi pris un exemple: pour une personne de 27 ans, célibataire, sans enfant, qui gagnerait 50 000 frs par année, son APG se monterait à 588 frs par mois et sa subvention à 260 frs. Il lui reste un montant certes conséquent, mais sa couverture va de 31 jours à 730 jours, ce qui est tout de même profitable et le versement de ses indemnités est fait par une compagnie d'assurances privée.

Lorsqu'on se trouve dans le canton de Vaud, la personne qui bénéficie d'un salaire de 4000 frs par mois paie des cotisations de 2,5 %. C'est moins en effet - cela fait 1000 frs par mois -, mais le versement des indemnités est limité à 270 jours. Le groupe libéral-radical estime qu'il est plus profitable de bénéficier de 730 jours d'indemnités versées par une assurance privée plutôt qu'un maximum de 270 jours à la charge de l'Etat. Entre ces deux situations, il nous paraît plus profitable pour les demandeurs et demandeuses d'emploi, empêchés par la maladie, de profiter de 730 jours d'indemnités. Et nous estimons plus juste que ces indemnités soient versées par des assurances privées. Avant de passer à l'élaboration d'une nouvelle loi et à une prise en charge par l'Etat, le groupe libéral-radical demande à ce que l'information aux chômeurs et aux chômeuses soit donnée plus clairement quant à l'importance de contracter une assurance APG et conjointement à son droit à une subvention. Le système actuel a un potentiel d'amélioration dans le sens qu'il doit impérativement être plus abordable pour les chômeurs et chômeuses de ce canton.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: je suis syndicaliste et je rencontre, discute et travaille avec les personnes directement concernées par cette loi.

On nous a fait des exposés assez exhaustifs sur le comment. La réalité est assez implacable. Vous vous retrouvez au chômage. Vous perdez 30 ou 20% de votre revenu. Le premier mois c'est 50% au minimum que vous perdez avec tous les effets de la loi. A ce moment-là, vous demandez à l'assurance de votre employeur de vous faire une offre qui est prohibitive et le risque énorme est de renoncer. Malgré notre insistance sur le fait qu'il faille la faire même si cela coûte cher, beaucoup renoncent et ceci n'apparaît pas dans les chiffres.

La réalité concrète est différente. Voici ce que j'ai vécu personnellement: un travailleur a renoncé à faire une assurance. Quelque temps après il est passé chez nous. Il était très gravement malade et la seule chose que j'ai pu faire avec lui était de l'accompagner au service social de la ville de Fribourg. Il a terminé sa vie ainsi et sa famille également.

Nous avons le devoir d'inverser ces situations et même si ce n'est que quelques cas, de les empêcher. Cette motion nous le permet. Je vous invite à voter oui à cette motion.

Moussa Elias (PS/SP, FV). Nous estimons que la solution actuelle n'a pas fait ses preuves et qu'il est grand temps d'adapter la législation aux réels besoins. Il est temps que le canton mette en place de véritables mesures qui évitent la précarisation des personnes déjà fragilisées par la perte d'emplois lorsque la maladie s'ajoute au tableau des douleurs.

La solution vaudoise n'est pas parfaite mais peut quand même servir de modèle, ce d'autant plus que d'un point de vue purement financier il n'y a pas de véritables charges supplémentaires pour l'Etat, ce qui devrait être plutôt bien reçu par le Conseil d'Etat qui peine, malgré la fortune bien connue du canton, à financer même les plus petites avancées sociales. A l'instar du canton de Vaud, une telle assurance de perte de gain maladie fribourgeoise pourrait être financée par un fonds cantonal alimenté par la cotisation sur les indemnités de chômage.

Vous comprendrez donc notre irritation lorsque nous constatons que le Conseil d'Etat s'oppose au progrès social basé sur la solidarité et à la mise en place d'un véritable filet de sécurité pour les personnes les plus fragilisées, même lorsque cela ne coûte quasiment rien de plus à l'Etat.

Nous avons osé espérer que le Grand Conseil ne partage pas l'approche du Conseil d'Etat, mais au vu des différentes prises de parole, très probablement en vain. Ce même Conseil d'Etat qui soutient qu'une assurance perte de gain cantonale obligatoire offrirait des prestations moins favorables - on a aussi entendu cela tout à l'heure - par rapport à celles qui sont versées par une assurance privée qui apparemment sont supers.

Sauf que voilà, les prestations versées par une assurance perte de gain cantonale seraient à tout le moins des prestations versées effectivement. C'est du concret vu que toutes les personnes seront assurées, tandis que les prestations versées par une assurance privée sont des prestations hypothétiques car encore faut-il avoir les besoins et les moyens financiers pour souscrire à une telle assurance privée. Ce qui est le problème dans ce cas de figure car les personnes n'ont pas les moyens financiers de le faire, comme l'ont très bien illustré mes collègues Philippe Savoy et Armand Jacquier.

Je vous invite donc à soutenir notre motion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier Philippe Savoy et Elias Moussa pour le dépôt de leur motion. Celle-ci nous permet vraiment de nous questionner afin de voir si le système actuel tient encore la route. Elle nous permet aussi de le comparer à d'autres systèmes, notamment au système vaudois, pour voir lequel est le plus efficace.

Vielleicht zuerst ein paar generelle Erwägungen, zum Beispiel die Frage, wann sollte man eine Versicherung als obligatorisch erklären? Ich glaube, man darf sagen, mit der Ausnahme der Krankenversicherung und auch der Sozialversicherung - also AHV, IV, APG und AC - gibt es in der Schweiz nur sehr wenige obligatorische Versicherungen. Hausrat- und die Haftpflichtversicherungen sind beispielsweise nur unter bestimmten Umständen obligatorisch.

Im Rahmen eines Arbeitsverhältnisses muss der Arbeitgeber natürlich den Lohn im Krankheitsfall für eine beschränkte Zeit weiter entrichten, wie es das Obligationenrecht auch vorschreibt. Doch ich glaube, man kann sagen, dass in der Schweiz in der Regel das Prinzip der Eigenverantwortung gilt, wenn es darum geht, sich gegen ein bestimmtes Risiko zu versichern. Das wäre die erste Feststellung.

D'un autre côté le Conseil d'Etat est conscient que les personnes au chômage, comme il a été dit, sont fragilisées de fait. Il a aussi été dit qu'elles ne touchent que 70 à 80 % de leur dernier revenu, donc sans compter qu'il y a également des jours d'attente ou des suspensions d'indemnités, ainsi que des charges sociales usuelles à payer, qui peuvent encore réduire la prestation versée. Le risque d'une perte de gain liée à une maladie excédant les 30 jours doit donc faire l'objet d'une réflexion et d'une attention particulière, raison pour laquelle nous en discutons aujourd'hui. Il a d'ailleurs aussi été demandé pourquoi le Conseil d'Etat avait accepté en 2008 la motion Romanens/Ackermann. Cette motion a permis d'inscrire dans la LEMT le système actuel de subventionnement des primes d'assurance perte de gain en cas de maladie pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi.

Wie sieht aber die Situation konkret aus? Der Kanton Freiburg zählte im Jahr 2017 rund 13 100 Personen, die Taggelder der Arbeitslosenversicherung bezogen. 2890 dieser Personen waren zwischen einem und 30 Tagen krank. Alle diese Personen haben für diese Zeit ihre Taggelder erhalten und zwar gestützt auf Artikel 28 des Arbeitslosenversicherungs-Gesetzes. Im Jahr 2017 waren 161 arbeitslos gemeldete Personen - im Jahre 2018 waren es 178 Personen - während einer Dauer von mehr als 30 Tagen krank. Wir haben keine Angaben über die genaue Länge, das können 31 Tage oder auch mehrere Wochen respektive mehrere Monate sein.

Im Kanton Freiburg sieht das BMG, wie bereits erwähnt, einen Prämienbeitrag für den Abschluss einer Krankentaggeld-Versicherung vor. Es wurde gesagt: 2017 wurde diese Möglichkeit nur von 17 Personen genutzt. 2018 waren es aber 45 Personen, 2016 34 Personen und in den Jahren 2015 und 2016 sogar zwischen 62 und 67 Personen, die diese Subvention in Anspruch genommen haben.

J'aimerais rappeler ici que les assurés ont 90 jours pour reprendre à titre privé, comme c'était très bien expliqué par le député Boschung, la police d'assurance perte de gain de leur employeur. Pour 2017 les subventions ont donc coûté quelque 47'800 frs à l'Etat, soit une moyenne linéaire de 200 frs par mois et par personne. Pour les assurés, la prime peut donc osciller, mais ce n'est qu'un ordre de grandeur, entre 180 et 750 frs sans les subventions. Ces dernières pourront couvrir, comme cela a été dit, jusqu'à 75 % des primes selon les cas. Les montants de subvention vont de 72 à 260 frs sans les compléments pour les personnes ayant des obligations d'entretien, où on peut aller jusqu'à un subventionnement de 338 frs avec plus d'un enfant à charge.

La situation en Suisse est connue, seuls les cantons de Vaud et Genève ont fait le choix d'introduire une obligation d'assurance perte de gain du chômeur, mais il y a deux problèmes de taille avec un tel système, Mesdames et Messieurs. Premièrement les cantons transfèrent ainsi l'intégralité du coût versé vers l'assuré: ce n'est plus l'Etat qui assure mais c'est clairement les assurés puisque ces modèles d'assurances sont financés par les chômeurs eux-mêmes. Deuxièmement ce système offre au final une protection bien inférieure, comme il a été dit, à celle proposée par le modèle fribourgeois. Par exemple, dans le modèle vaudois, les durées d'indemnisation pour perte de gain en cas de maladie vont de 60 à 270 jours ouvrables au maximum, c'est en fonction du nombre d'indemnités de chômage octroyées à l'assuré. En revanche c'est connu, avec le modèle fribourgeois la durée d'indemnisation pour perte de gains en cas de maladie est celle figurant dans le contrat de l'assuré qui correspond en général au dispositif LAMAL, c'est-à-dire 720 jours calendrier, environ 514 jours ouvrables. On peut donc dire que le modèle fribourgeois garantit une prestation plus importante que le système demandé par les motionnaires.

Le Conseil d'Etat estime aussi qu'il n'est pas concevable de réduire les indemnités de chômage de l'ensemble des assurés pour un système d'assurance obligatoire peu convaincant. Comme je l'ai déjà relevé, les chômeurs ne touchent en effet que 70 à 80 % de leur dernier revenu et le système proposé par les motionnaires implique une ponction supplémentaire généralisée entre 2 et 4 % en prenant comme référence ce qui se pratique dans le canton de Vaud. En revanche, il est clair qu'un effort d'information doit être fait auprès des assurés sur l'existence des subventions proposées dans le cadre de la LEMT, afin évidemment de prévenir autant que possible les situations critiques. Mesdames et Messieurs, au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que le filet de sécurité développé par l'instauration d'une subvention à la prime d'assurance privée est suffisante. Néanmoins comme stipulé dans la réponse du Conseil d'Etat, le gouvernement prend note des préoccupations des motionnaires et fera donc le nécessaire pour renforcer son information sur l'existence de cette subvention et des avantages qui en découlent auprès des assurés fribourgeois. Au vu de ces considérations, le Conseil d'Etat propose le rejet de la motion. Je vous remercie de votre attention.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 64 voix contre 36. Il y a 1 abstention.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 36.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG). *Total: 1.*

Motion 2018-GC-98 Loi sur le salaire minimum

Auteur-s:	Ganioz Xavier (PS/SP, FV) Rey Benoît (VCG/MLG, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	20.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2640)
Développement:	20.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2640)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.12.2018 (BGC février 2019, p. 132)

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt: collaborateur et membre du syndicat Unia.

La lutte contre la pauvreté appelle des mesures concrètes et déterminées. C'est dans cet esprit et résoluement convaincus que nous soumettons aujourd'hui un projet de loi visant à instaurer dans notre canton un salaire minimum pour l'ensemble des salariés qui accomplissent leur travail. Seules des mesures visant à la régulation du marché du travail, en s'assurant que les revenus du travail couvrent effectivement les besoins des ménages, peuvent permettre de s'attaquer réellement et durablement au phénomène de la pauvreté et par là même d'endiguer l'augmentation du recours aux prestations sociales.

L'objectif de la motion consiste à remédier à la situation toujours plus précaire dans laquelle se retrouvent de nombreux Fribourgeoises et Fribourgeois. Un salaire minimum permet de lutter contre la pression à la baisse sur les salaires et contre la diminution des salaires à l'embauche. Il permet surtout d'agir dans les faits contre les revenus inférieurs au minimum vital, alors qu'il y a travail à plein temps. Toute personne travaillant à 100 % devrait en effet pouvoir vivre décemment, mais à Fribourg une personne sur dix n'arrive pas à joindre les deux bouts malgré son travail. Ce n'est pas moi qui l'imagine mais bien les chiffres de la CSIAS, la Conférence suisse des institutions d'action sociale, qui le souligne.

Ce droit élémentaire pourtant reconnu à l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est ni inscrit dans la loi ni garanti dans les faits. Si les travailleurs et travailleuses ne peuvent décemment gagner leur vie grâce à leurs salaires, ils sont voués à la précarité et au soutien de l'aide sociale malgré leur emploi. Il revient dès lors à la collectivité et donc aux contribuables de compenser le bas niveau de leur rémunération. Alors que le nombre de travailleurs et travailleuses pauvres croît, l'augmentation des coûts de cette compensation menace la cohésion sociale. Pour éviter que les fondements de notre société ne s'effritent, l'introduction d'un salaire minimum doit permettre de garantir un niveau décent d'existence.

L'adoption d'un salaire minimum serait également une étape en direction de l'égalité femme-homme. Parmi les travailleurs et travailleuses pauvres à Fribourg, une large majorité est constituée de femmes, beaucoup d'entre elles travaillent comme femmes de ménage, vendeuses ou serveuses. Le salaire minimum est aussi un pas vers l'égalité salariale.

En conséquence et avec la volonté d'agir en responsabilité, nous vous proposons l'institution d'un salaire minimum de 22 francs de l'heure. Ce montant est identique à celui introduit chez nos voisins Neuchâtelois et il est proche de celui proposé par une initiative dans les cantons de Genève et de Bâle-Ville. L'idée d'un salaire minimum a été certes rejetée au niveau national en 2014. Mais depuis, une prise de conscience est opérée et les propositions cantonales ne cessent d'émerger. Certaines d'entre elles ont été plébiscitées par le vote populaire, à Neuchâtel mais aussi dans le Jura ou au Tessin. Notre motion s'inscrit dans cette nouvelle énergie, énergie qui, si elle ne trouve pas grâce devant ce Parlement, saura trouver son auditoire auprès de la population par la voie des urnes s'il le faut.

Dans notre motion, il est évidemment question de courage. Je ne parle pas d'audace mais simplement de courage, le courage d'établir un seuil de décence au-dessous duquel on ne permet plus l'exploitation des uns par des autres, un courage qui ne permet plus de manier les faux semblants et de les ériger en arguments, comme par exemple celui avancé par le Conseil d'Etat dans sa réponse lorsqu'il prétend qu'un salaire minimum pour tous et toutes favoriserait le chômage en dissuadant d'engager du personnel pour un salaire imposé. Ce n'est pas là un contre-argument, c'est une invitation à la sous-enchère salariale. Nous ne parlons pas dans notre motion d'imposer un salaire prédéterminé à l'ensemble des travailleurs et travailleuses, mais bien d'assurer un revenu digne et minimal à chacun et à chacune.

En cette période d'attaque frontale contre les mesures d'accompagnement et la libre circulation des personnes, l'instauration d'un salaire minimum se justifie plus que jamais. Il est le garant d'une équité de traitement et constitue un vrai barrage contre le dumping salarial.

Pour cette raison également, ayons ce courage raisonné, concrètement efficace et indubitablement attendu.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion des députés Xavier Ganioz et Benoît Rey pour l'instauration d'une loi sur le salaire minimum.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle à bon escient le résultat du vote sur l'initiative fédérale pour un salaire minimum où trois Fribourgeois sur quatre avaient refusé cette initiative. Quant aux initiatives cantonales, les cantons qui ont voté ont très majoritairement voté non. Seul le canton de Neuchâtel a instauré un salaire minimum à 20 francs, dans un contexte social très différent du nôtre comme le rappelle également le Conseil d'Etat.

L'instauration d'un salaire minimum à 22 francs ne permettra nullement de lutter contre la pauvreté comme le pensent les motionnaires. Bien au contraire, là où il existe, notamment chez notre grand voisin français, le salaire minimum devient très souvent le salaire de référence dans toutes les branches. En France par exemple, un jeune est généralement embauché au SMIC, indépendamment de ses compétences professionnelles ou de ses expériences passées. Un salaire minimum crée un nivellement des salaires vers le bas.

Dans notre système suisse, où beaucoup de travailleurs sont régis par une convention collective de travail, le risque existe alors que le salaire minimum devienne le nouveau salaire de référence dans des CCT renégociées ou pire encore qu'il n'y ait plus de raison de négocier de nouvelles CCT, et cela se ferait au détriment de ces mêmes travailleurs.

A cela s'ajoute le fait qu'un salaire minimum de 22 francs serait inévitablement un encouragement au travail au noir dans certaines branches. L'automne passé, notre Grand Conseil a donné un signal clair contre le travail au noir. Une loi est par ailleurs en consultation à cet effet. Par conséquent, ne créons pas maintenant une contre-législation qui détruirait les efforts que nous menons pour lutter contre ce fléau. Vous l'avez compris, le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Je terminerai néanmoins sur un constat partagé avec les motionnaires. Il est vrai que depuis plusieurs années les salaires stagnent. Il existe évidemment une pression accrue sur les salaires. Cette réalité est d'abord et surtout la conséquence de la libre circulation des personnes. C'est d'ailleurs l'objectif inavouable d'économiesuisse que d'aligner peu à peu les salaires suisses sur les standards européens. Permettez-moi de penser que maintenant que les Suisses ressentent les effets de cette politique dans leur quotidien professionnel, il sera bon qu'ils puissent à nouveau se prononcer sur ce sujet.

Avec ces considérations, je vous invite chers collègues à refuser cette motion.

Fagherazzi-Barras Martine (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts qui pourraient éventuellement avoir un lien avec ce dont je vais parler: je suis membre de espacefemmes.

Aujourd'hui, nous avons la chance de pouvoir concrétiser une loi qui se soucie de vouloir faire de tout travail rémunéré un travail dignement rémunéré qui permet à chaque travailleur et travailleuse de ce canton ainsi qu'à leur famille de vivre plus décemment. Quiconque travaille à plein temps est en droit de recevoir un salaire suffisant pour assumer par son activité lucrative ses besoins fondamentaux et ceux de ses proches. En plus de désavantager les personnes concernées, les bas salaires mettent sous pression tout le marché du travail. Le dumping salarial pénalise l'ensemble des travailleuses et travailleurs, mais aussi les employeurs corrects qui versent à leur personnel des salaires équitables. On ne peut donc pas à mon sens prétendre qu'un système néolibéral fonctionne bien et qu'il est performant quand près de 10 % des personnes qui occupent un travail à plein temps gagnent moins de 4000 frs par mois, et ceci en dépit des garde-fous indispensables que sont les conventions collectives de travail.

Je voudrais dans cette intervention parler plus spécifiquement de deux groupes de population qui pourraient bénéficier concrètement de l'introduction d'un salaire minimum: ce sont les femmes d'une part et les familles monoparentales d'autre part. Concernant les femmes, on sait statistiquement qu'on les retrouve en grand nombre parmi les salariés précarisés et ceci principalement parce qu'elles sont en surreprésentation dans des secteurs d'activités qui sont à bas salaires, comme par exemple l'hôtellerie, la restauration, le commerce, la santé, les actions sociales ou encore l'industrie manufacturière. Ce sont des branches où l'on pratique assez fréquemment aussi le travail sur appel, ce qui rend le revenu mensuel des personnes ainsi engagées très aléatoire et donc les précarise. Un autre facteur est que les femmes sont de nos jours encore trop souvent contraintes d'exercer une activité à temps partiel afin d'assurer la charge principale des tâches et de l'organisation de leur vie de famille, ce qui ne leur permet donc pas toujours d'accéder à un revenu suffisant. C'est donc particulièrement important pour elles, surtout que l'on fixe un barème horaire confortable, quand on sait qu'elles gagnent dans certains secteurs jusqu'à 20 % de moins que leurs collègues masculins. Introduire un salaire minimum c'est donc d'une certaine manière aider à tendre vers plus d'égalité salariale.

Outre les femmes, il est un autre groupe de personnes qui pourraient bénéficier d'un apport de qualité de vie substantielle grâce à l'introduction d'un salaire minimum. Ce sont les familles monoparentales. En Suisse, une famille sur six est monoparentale et l'une d'elle sur six est touchée par la pauvreté, car malheureusement la monoparentalité va bien souvent de pair avec difficultés financières. En Suisse, le seuil de pauvreté pour une personne seule vivant avec deux enfants de moins de quatorze ans se situe à 3500 frs. On se rend donc mieux compte avec ce chiffre de l'intérêt que pourrait représenter l'introduction d'un salaire horaire minimum. L'introduction d'un salaire horaire minimum ne permettra certes pas d'enrayer complètement la pauvreté dans le canton de Fribourg mais il contribuera certainement à atténuer le combat de certaines familles à devoir nouer les deux bouts, pour reprendre une expression populaire.

En conclusion, il est temps que l'Etat incite les acteurs de notre système économique à prendre leurs responsabilités pour assurer avec considération et respect des salaires qui permettent à leurs employés de couvrir les frais élémentaires et pour éviter de contraindre certains d'entre eux à devoir pousser la porte de l'aide sociale pour y parvenir, et ceci malgré un emploi à 100 %.

Je vous invite donc à soutenir cette introduction d'un salaire minimum au niveau de notre canton.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg et membre de la Commission cantonale de l'emploi et du marché du travail. Je suis également représentant du patronat dans les rencontres régulières entre les partenaires sociaux, comme par exemple dans des séances de commissions paritaires. Aujourd'hui, je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Dans mon travail quotidien comme représentant patronal, je m'engage avec conviction pour des conditions cadres qui sont favorables à l'économie fribourgeoise et pour un marché de travail équilibré, au bénéfice de notre société, de la collectivité et de l'économie. Dans ce contexte, je suis convaincu que l'un des éléments clés de notre succès économique en Suisse est bien le partenariat social qui existe depuis plus de cent ans dans notre pays. Ce partenariat permet de négocier des conditions cadres du marché du travail dans de nombreux secteurs d'activités et branches et de fixer des règles dans des conventions collectives de travail ou dans des contrats d'entreprises. Par ce partenariat et des négociations régulières, il est garanti que les conditions fixées sont équilibrées et surtout qu'elles tiennent compte de la situation du marché dans le secteur d'activité et

dans les régions. Cela vaut également pour les salaires minimaux, élément clé négocié entre les partenaires sociaux. Ce n'est qu'à travers ces échanges qu'il est possible de tenir compte de la situation économique de chaque branche. Ce système suisse fonctionne de manière satisfaisante sans intervention directe de l'Etat. Dans la grande majorité des cas, les salaires payés sont supérieurs au salaire minimum demandé par les motionnaires et avec quelques années d'expérience, une très grande partie des collaborateurs gagnent plus que le salaire minimum demandé. Un autre élément clé de notre succès en Suisse est le marché de travail libéral. Il permet d'intégrer un grand pourcentage de personnes en fonction de leurs qualifications et compétences. Notre taux de chômage n'est donc pas comparable à celui d'autres pays qui ont introduit le salaire minimum, comme par exemple la France et l'Allemagne dernièrement.

Cette comparaison peut également être faite avec le canton de Neuchâtel, dont le taux de chômage est nettement plus élevé que le environ 3 % que nous connaissons à Fribourg. La même comparaison est également possible avec le taux d'aide sociale.

Leider kennen wir im Kanton Freiburg ebenfalls das Phänomen des Lohndumpings, ein Problem, das viel mit der Schwarzarbeit zu tun hat. In diesem Bereich haben die Sozialpartner ebenfalls gemeinsame Massnahmen erarbeitet, die es erlauben, gegen Personen und Firmen vorzugehen, die sich nicht an die Vorgaben und Regeln halten und beispielsweise die Mindestlöhne nicht einhalten.

Auch in diesem Bereich funktioniert die Zusammenarbeit zwischen den Sozialpartnern gut. Es ist somit nicht am Staat Freiburg, in den funktionierenden, liberalen kantonalen Arbeitsmarkt einzugreifen und bei einem der wichtigsten Elemente, den Mindestlöhnen, Vorschriften zu erlassen. Insbesondere Kollege Ganiot als Gewerkschaftsvertreter sollte wissen, dass man mit Motionen, wie der vorliegenden, die im Kanton Freiburg gut funktionierende Sozialpartnerschaft nicht aufs Spiel setzen sollte. Mehr noch: Bei der Annahme der Motion erweist man den schwächsten und unqualifiziertesten Arbeitnehmern einen Bärendienst, denn die Firmen werden sich vermehrt überlegen, ob es wirtschaftlich tragbar ist, eine relativ unqualifizierte Person zu einem Mindestlohn anzustellen. Mehr noch: Die Einführung kann sogar zu Auslagerung von Arbeitsplätzen in andere Kantone oder gar ins Ausland sorgen, was nicht im Sinne der Motionäre sein kann.

Zudem hat der Staatsrat in seiner Antwort gut aufgezeigt, dass viele der Sozialhilfeempfänger keine beschäftigten Erwerbspersonen sind und dass fast 80% der von Armut betroffenen Personen nicht vom vorgeschlagenen Mindestlohn profitieren könnten.

Pour ces raisons et au nom du groupe démocrate-chrétien, je vous invite à clairement refuser cette motion.

Jaquier Armand (PS/SP, GL). Mes liens d'intérêts: secrétaire régional du syndicat Unia à Fribourg avec toutes les responsabilités qui en découlent.

Certains ont évoqué le partenariat social. Le partenariat social doit être vécu et réalisé. C'est quelque chose de difficile. On le sait. On le sait pour ceux qui le pratiquent, il y en a quelques uns en face de moi. C'est cependant aussi un leitmotiv de discours pour cacher la réalité, cacher toutes les parties où il n'y a pas ce partenariat social, où il n'y a pas la volonté d'en avoir. Certains employeurs disent très clairement que si les salaires sont insuffisants il y a l'aide sociale derrière. C'est un patron bullois qui l'a dit.

La réalité dans ce canton est que des salariés qui travaillent dans des entreprises où notre Conseil d'Etat amène le Conseil fédéral en visite touchent 16,10 frs à l'heure, vacances, jours fériés et treizième salaire compris, pour 42 heures par semaine et souvent en faisant du travail sur appel. Cela nous fait 2927 frs par mois, douze fois par année. C'est cette réalité-là qu'il faut corriger et que nous vous demandons de corriger. Le partenariat social doit se faire, doit se vivre et doit se réaliser. A bon nombre d'endroits, il n'est pas réalisé. Quand vous avez des salaires de ce niveau-là, il est clair que vous devez trouver des solutions et il est clair que vous êtes tentés, par toutes les possibilités qui s'offrent à vous, certainement aussi de travailler au noir. Nous devons prendre des mesures contre le travail au noir. Cela doit passer par des salaires qui permettent de vivre, par des conventions collectives généralisées avec une vraie volonté et des salaires réalistes.

Quant à la sous-enchère, je rappelle qu'elle se fait en priorité dans les entreprises de ce pays, dans des secteurs où il y a des conventions collectives mais où il y a abus de travail au noir, contre lequel nous luttons. Les secteurs les plus touchés sont une partie de l'industrie alimentaire, tous les secteurs féminins avec des salaires extrêmement bas.

Nous devons donner une réponse et nous devons donner une réponse positive à cette motion.

Gapanj Johanna (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical est un fervent défenseur des places de travail, tout comme nous défendons ce vieux et noble principe: tout travail mérite salaire. Nous nous sentons d'autant plus concernés au vu de notre héritage politique. Les radicaux furent les architectes de nos assurances sociales et c'est plus particulièrement un Conseil fédéral intégralement composé de radicaux qui en 1877 intervient pour émettre les premières directives en matière de protection des travailleurs. Nous ne serons pas les architectes du salaire minimum parce qu'il est loin de représenter le succès de notre pays. Ce qui fait le succès de notre pays est un droit au travail souple, libéral, dans lequel les employés et employeurs

s'entendent. La fameuse paix sociale ne s'est pas construite à grand coup de textes de lois. Elle s'est construite grâce au dialogue social entre les différentes parties concernées.

L'heure n'est pas au combat. Elle est au dialogue pour renforcer nos emplois au coeur d'une Europe en crise et dans laquelle les salaires ne sont pas ceux que nous défendons ici, pour encourager la création d'emplois ici, dans un monde où les frontières sont si facilement franchies, pour préserver les emplois à faible valeur ajoutée afin que tout un chacun y trouve sa place. Quand vous considérez le salaire comme une lutte contre la pauvreté, nous considérons le travail comme la première source d'indépendance et ne sommes pas prêts à voir une partie des emplois être délocalisés ou supprimés sous prétexte qu'ils ne sont plus concurrentiels par rapport aux autres cantons ou aux autres pays.

A Fribourg comme ailleurs en Suisse, ce sont les CCT qui détiennent aujourd'hui la palme de l'une des meilleures solutions pour de bonnes conditions de travail, non pas en se limitant aux salaires mais aussi en traitant du droit aux vacances, des congés payés ou encore de l'âge de la retraite. Les CCT sont typiquement suisses. Elles sont le fruit d'un accord entre les parties concernées, la source notamment d'un taux de chômage bas et d'un bon niveau de revenus. Les Suisses partagent cet avis. Souvenez-vous: plus de trois quart des Suisses et dans la même proportion de Fribourgeois ont refusé un salaire minimum le 18 mai 2014.

A l'écoute des citoyens et avec la volonté de soutenir des solutions ciblées comme les conventions collectives de travail, le groupe libéral-radical rejette cette présente motion.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je détonne beaucoup au sein de la famille démocrate-chrétienne par rapport à ce point de vue, mais c'est vrai qu'avec le temps je vois les choses différemment.

Vous savez qu'aujourd'hui on a vu les professeurs qui manifestaient avec un salaire de 7000 frs devant l'Hôtel-de-Ville et je me demande finalement pour quelle raison une personne qui pousse des palettes dans un magasin toute la journée, qui travaille dur, qui fait du nettoyage, ne mérite pas au moins un salaire de 4000 frs ou de 22 frs de l'heure environ. On doit à mon avis faire un effort dans ce sens-là et on doit aussi penser à ces gens-là.

Il n'y a aucune raison qu'une personne qui utilise son physique pour travailler n'ait pas le même salaire qu'une personne qui a étudié plus longtemps, du moment qu'elle travaille de manière pénible. On voit aussi aujourd'hui par exemple que des entreprises sont de plus en plus tentées de prendre des travailleurs étrangers uniquement parce qu'elles peuvent se permettre de les payer moins. On a vu dernièrement à Cernier l'entreprise IKEA qui avait promis à la commune de prendre des salariés de la région et qui finalement va chercher ses salariés à l'étranger. Je pense que si l'on fait un salaire minimum pour ces personnes-là, on insistera pour prendre en premier lieu les personnes de chez nous qui ont aussi besoin d'un salaire raisonnable pour leur famille.

Il est clair que l'on doit faire des exceptions puisqu'il y a des personnes qui ont des difficultés. A ce moment-là, je pense qu'une étude devrait aussi être faite pour trouver des moyens pour les personnes avec difficultés afin qu'elles puissent être réinsérées dans le monde du travail et auprès des entreprises, avec des exceptions.

C'est pourquoi je soutiendrai cette proposition.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la direction de Pro Infirmis Suisse, organisation qui a plus de deux mille salariés et dont le facteur entre le plus bas salaire et le plus haut est de 4,6.

Je crois que cette inégalité des facteurs entre les salaires les plus bas et les plus hauts en Suisse est un des problèmes relevés par cette motion dont nous discutons aujourd'hui. Effectivement, il ne s'agit pas de savoir si nous traînons les salaires vers le bas. Il s'agit de savoir quel équilibre nous sommes d'accord d'avoir entre les salaires les plus hauts et les salaires les plus bas, en-dessous des 3000, voire 2500 frs.

Ceci dit, j'aimerais quand même répondre à quelques interventions qui ont été faites aujourd'hui.

Le collègue Bürdel a parlé du partenariat social comme étant un élément fondamental de notre politique au niveau suisse et je partage entièrement son avis. Le partenariat social a cependant besoin, pour fonctionner, d'un jeu de partenaires. Et je relève simplement ce qu'a dit le Conseil d'Etat dans sa réponse en parlant de l'initiative qui avait eu lieu au niveau fédéral et qui avait recueilli 75 % de voix contre. On remarque à la fin que dans cette situation il y a eu, à la suite à cette initiative, "des entreprises et des branches qui, dans la foulée de la votation, ont procédé à une mise à niveau de leur salaire, s'approchant du seuil symbolique des 4000 frs." Cela veut dire que l'initiative a été utile pour faire fonctionner ce partenariat social. La motion que nous déposons aujourd'hui avec mon collègue Ganioz a aussi comme but de développer et de stimuler le partenariat social pour que nous rendions compte de ces inégalités.

Autre élément que le Conseil d'Etat nous sert dans sa réponse et qui m'a laissé sur ma faim est le fait qu'un salaire minimal ne résout pas le problème de la pauvreté. Nous n'avons pas prétendu qu'il allait résoudre tous les problèmes de la pauvreté, mais j'ai deux remarques à faire par rapport à cela. Tout d'abord, le Conseil d'Etat dit qu'il n'y a que 21,7 % des bénéficiaires

de l'aide sociale qui sont des actifs occupés. Je trouve assez dégradant de dire que ce n'est que 21,7 % et que ce n'est donc pas si fondamental, pour des gens qui travaillent, de ne pas arriver à nourrir leur famille avec le fruit de leur travail. Je regrette cette formulation du Conseil d'Etat. Je ne comprends pas, mon cher conseiller d'Etat M. Godel, qui est toujours si attentif à ses finances et à toutes les économies possibles, que vous laissiez dire qu'il y a "seulement 21,7%" des bénéficiaires de l'aide sociale. Et on ne veut pas se passer de pouvoir réduire cette facture en incitant le partenariat social à avoir des salaires corrects. Je trouve cela aussi regrettable. Je me permets de le dire.

La pauvreté est un système complexe et, vous le savez, nous avons eu un rapport dans notre Parlement sur la pauvreté. Nous n'allons pas résoudre le problème de la pauvreté avec un salaire minimum, mais nous allons déjà en résoudre le 20% des cas. Qui reculerait devant cela? La pauvreté doit être combattue par un filet social complexe avec des incitations à la formation, avec des allocations familiales, avec des salaires minimaux et je crois que c'est cela que nous demandons aujourd'hui.

Je vous incite donc à essayer de suivre cette réflexion qui ne permettra qu'à 21,7% de personnes à l'aide sociale dans notre canton de vivre plus dignement, mais qui vous remercieront.

J'aimerais finalement dire que j'ai beaucoup aimé l'intervention de mon collègue Ducotterd et j'aimerais bien qu'il y en ait d'autres qui détonnent dans ce Parlement dans le vote qui va suivre.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tenais à vous remercier pour ce débat passionnant et je tiens aussi à dire d'emblée que le Conseil d'Etat partage totalement les préoccupations des motionnaires en matière de lutte contre la pauvreté et les remercie. J'ai aussi beaucoup apprécié l'introduction du député Ganiot.

Je pense que nous sommes tous d'accord qu'il est essentiel que chaque travailleur puisse vivre de son salaire, qu'il puisse faire vivre aussi sa famille sans avoir à multiplier les occupations ou à recourir à une aide extérieure. Le Conseil d'Etat est toutefois convaincu qu'une loi imposant le même salaire minimum à chacun, donc toutes professions confondues et dans tous les secteurs économiques, n'apporterait malheureusement pas l'effet escompté aux travailleurs et travailleuses en situation précaire. De plus, le Conseil d'Etat pense qu'il mettrait à mal de nombreuses professions qui ne sont pas encore en mesure de verser un salaire avoisinant les 22 francs par heure. Une telle obligation ne manquerait pas de mettre en péril des secteurs économiques tels que l'agriculture ou les professions de la coiffure, pourtant au bénéfice d'une CCT étendue au niveau national. Pour information, l'Union suisse des paysans préconise de verser un salaire minimum de 3235 francs par mois, ce qui correspond à 14,25 francs par heure. Le salaire minimum dans le secteur de la coiffure correspond à 18 francs de l'heure. J'espère que le débat d'aujourd'hui stimulera le partenariat social et qu'on entrera encore plus en discussion pour les CCT.

Der Staatsrat vertritt die Meinung, dass es nicht Aufgabe des Staates ist, im Bereich der Lohnpolitik gesetzgeberisch einzugreifen. Wir haben es gehört heute: Wir glauben, es ist die Aufgabe der Sozialpartner, und ich glaube, wir haben eine starke Sozialpartnerschaft im Kanton, und wir hoffen auch, dass die heutige Diskussion dieser Sozialpartnerschaft noch regen Aufwind geben wird.

Es ist wirklich die Aufgabe der Sozialpartner, miteinander zu verhandeln und auch die Höhe der Mindestlöhne in ihren Berufen oder Wirtschaftszweigen festzulegen. Wir glauben, dass nur die Arbeitnehmer und auch die Arbeitgeberverbände in Kenntnis der Lage - und ich glaube, der Staatsrat hat nicht sämtliche dieser Kenntnisse - sich darüber einigen können, wo die annehmbare Lohngrenze in einem bestimmten Beruf liegt. Ein Beweis dafür sind die zahlreichen GAVs, die landesweit existieren und die davon zeugen, dass es in der Schweiz eine solide und gut funktionierende Sozialpartnerschaft gibt.

Natürlich ist der Staatsrat stets bereit, bei den Verhandlungen zwischen den Sozialpartnern eine Vermittlerrolle zu übernehmen, wie dies zurzeit im Hinblick auf den Abschluss eines Gesamtarbeitsvertrags für den Detailhandel geschieht. Ich kann die Partner nur dazu ermuntern, diese Verhandlungen weiterzuführen.

D'autres cantons comme le Valais, Saint-Gall, je pense aussi Berne, ont refusé massivement l'introduction d'un salaire minimum, tout comme le peuple suisse en 2014. Quant à l'expérience du canton de Neuchâtel, seul canton à avoir introduit un salaire minimum, il manque encore le recul nécessaire pour en tirer des enseignements utiles pour notre canton, mais je pense qu'il faudra le faire le moment venu.

On a beaucoup parlé de la pauvreté. On a dit que c'était un problème complexe. L'initiative est louable dans sa volonté de lutter contre la pauvreté, mais les causes de la pauvreté sont très variées et ne reposent pas uniquement sur un salaire qui serait insuffisant. De nombreux facteurs peuvent engendrer une situation de pauvreté tels que le chômage partiel, un contrat de travail temporaire, l'absence de places de prise en charge extrafamiliale des enfants ou leurs prix excessifs. Selon Caritas sont touchées par la pauvreté les personnes qui ont un revenu très faible, ne trouvent pas de travail ou seulement des emplois temporaires, élèvent seules leurs enfants, ne sont pas qualifiées, sont malades ou invalides, doivent financer seules un ménage, sont domiciliées dans un lieu où les dépenses pour les impôts, le loyer et l'assurance-maladie sont au-dessus de la moyenne. La lutte contre la pauvreté ne repose donc pas uniquement sur un salaire minimum commun à toutes les professions et à toutes les situations familiales.

Es ist darauf hinzuweisen, dass nur 20% der Sozialhilfeempfänger beschäftigte Erwerbspersonen sind und dass folglich 80% dieser Personen nicht durch ein Mindestlohngesetz unterstützt werden können. Und ich habe noch nicht erwähnt, dass von diesen 20% auch zahlreiche Selbständige und Unabhängige betroffen sind.

Das nationale Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut, das von 2014 bis 2018 gedauert hat, kommt zum Schluss, dass die Armut in der Schweiz mit verschiedenen Massnahmen wirksam bekämpft werden kann. Wir haben also Lösungen: frühe Förderung von Kleinkindern, Begleitung junger Erwachsener beim Übergang ins Berufsleben, regelmässige Weiterbildung für alle, Unterstützung von armutsbetroffenen Familien, Förderung der Vereinbarkeit von Beruf und Familie und - sicher auch wichtig - die Wiedereingliederung von Arbeitslosen in den Arbeitsmarkt.

Le Conseil d'Etat partage pleinement l'inquiétude des motionnaires en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté. L'introduction d'un salaire minimum n'est cependant pas la solution miracle. Elle représente un vrai risque pour certains secteurs économiques ou elle pourrait même favoriser le travail au noir, ou même la délocalisation des emplois vers des pays ou des cantons moins chers. Dans certaines professions, le risque est aussi de voir fondre les offres d'emplois puisque les charges salariales seront tout simplement trop importantes. Il est certainement plus judicieux et efficace d'agir dans les domaines de lutte contre la pauvreté en général, notamment au travers des problématiques d'insertions ou de réinsertions des demandeurs d'emplois ou par exemple à travers une des questions qui figurent parmi les priorités du Conseil d'Etat comme la Commission cantonale des jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle via la plateforme jeune qui mène les jeunes vers les mesures transitoires adaptées telles que les semestres de motivation, les préformations, les cours d'intégration et autres. Pour les seniors, le Conseil d'Etat a lancé en 2016 la mesure de coaching Pro 50+ en partenariat avec Pro Senectute. Des mesures sont également prévues pour les chômeurs en fin de droit qui peuvent donc bénéficier de contrats financés par le fonds cantonal de l'emploi afin de les relancer sur le marché du travail. Je rappelle enfin que les mesures sociales prévues par le projet fiscal 17 fribourgeois vont également jouer un rôle non négligeable pour notamment soutenir les familles et la formation des jeunes de notre canton.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat vous propose de refuser la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 65 voix contre 38. Il y a 2 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP),

Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 65.*

Se sont abstenus:

Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG). *Total: 2.*

Résolution 2019-GC-15

Résolution pour le climat

Auteur-s:	Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE)
Dépôt:	5 février 2019 (BGC février 2019, p. 144)
Développement:	6 février 2019 (BGC février 2019, p. 144)

Dépôt

Le Président. Je suis saisi d'une résolution intitulée "Résolution pour le climat" déposée par les députés Bruno Marmier et Bernadette Mäder-Brühlhart et 33 cosignataires. Conformément à la législation sur le Grand Conseil, cette résolution sera mise au programme de demain afin d'être examinée.

Postulat 2017-GC-168

Stratégie cantonale dans le domaine de la bioéconomie

Auteur-s:	Collomb Eric (PDC/CVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	14.11.2017 (BGC novembre 2017, p. 2593)
Développement:	14.11.2017 (BGC novembre 2017, p. 2593)
Réponse du Conseil d'Etat:	10.12.2018 (BGC février 2019, p. 118)

Prise en considération (retrait)

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). La transition écologique énergétique est en marche, on le sait tous, on est vraiment en route vers des nouveaux modèles de développement, nouvelles façons de consommer, nouvelles façons de produire, nouvelles façons de travailler. Ces enjeux environnementaux sont énormes, les attentes de la population sont aussi énormes, on l'a vu au WEF, on le voit aussi le week-end dans la rue avec les manifestations des jeunes. Les potentiels de croissance sont vraiment énormes. Ces potentiels de croissance concernent justement cette bioéconomie. On peut être acteur, on peut être spectateur. En matière de bioéconomie, face à ces nouveaux marchés qui vont s'ouvrir, il faut qu'on soit acteur. C'est dans cet état d'esprit que j'avais déposé ce postulat pour vraiment étudier les possibilités qu'on pourrait trouver dans ce canton de développer la bioéconomie. Pour moi le train est en gare, on a à mon avis les valises suffisantes pour y monter et ces valises sont, pour moi, les valises du primaire, c'est donc l'agriculture. On connaît notre canton, un canton rural. C'est ensuite la valise du secondaire avec l'agro-food, avec St-Aubin aussi qui a un site, le site Elanco. Et c'est Elanco qui pourrait devenir ici une véritable pépinière d'entreprises liées à la bioéconomie. Je ne parle pas de la valise à matière grise qu'on a en suffisance dans notre canton, via les hautes écoles.

Mais je retire ce postulat, après une longue discussion avec Monsieur le Commissaire du gouvernement, puisque c'est inutile de donner du travail supplémentaire à ses services. J'ai eu une longue discussion avec le Commissaire du gouvernement avant de retirer ce postulat, il m'a convaincu de le retirer parce que les travaux sont déjà en cours. On aura déjà les premières réponses au travers de la nouvelle NPR 2020-2023, l'axe de la bio-économie en fait partie. On est déjà quasiment au stade de la concrétisation, en tout cas, on va avoir les résultats de ce premier projet dans le cadre de la NPR 2020-2023 et ça devrait

venir, selon le Commissaire du gouvernement à la fin de cette année déjà. Donc pour éviter de donner du travail inutile à ces services, je retire ce postulat.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Décret 2018-DFIN-125

Crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	15.01.2019 (BGC février 2019, p. 76)
Préavis de la commission:	23.01.2019 (BGC février 2019, p. 85)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Les membres de la Commission des finances et de gestion ont examiné le 23 janvier dernier le traditionnel décret relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018 et le message y relatif. Nous remercions M. le Conseiller d'Etat Georges Godel pour nous avoir fourni toutes les informations nécessaires. Au total pour l'exercice 2018, 38 crédits de paiements supplémentaires ont été ouverts, pour la somme cumulée de 10'374'050 frs: ce sont 38 arrêtés et environ 1 million de francs de plus que l'année précédente. Toutefois ce montant reste bas, ceci comparativement à la moyenne des années précédentes. Cela démontre ainsi une très bonne tenue des charges du budget 2018. En ce sens il y a lieu de s'en réjouir. Notre Commission demande au Conseil d'Etat de poursuivre dans cette ligne à futur. Sur les 38 arrêtés, 4 d'entre eux totalisent plus de la moitié des crédits supplémentaires: il s'agit du financement du contentieux de l'assurance-maladie, des subventions pour les institutions spécialisées hors du canton, de contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton ainsi que l'aide sociale pour les Fribourgeois et les Confédérés. Alors que la règle ordinaire demande à ce que les crédits supplémentaires soient compensés par des réductions de charges, le message prévoit une compensation de trois crédits par une augmentation des revenus budgétés. Il s'agit de trois crédits totalisant près de 4,5 millions et résultant de dépenses liées, découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Selon l'article 35 al. 2 bis de la loi sur les finances de l'Etat, il est admis de compenser ces dépassements par des augmentations de revenus. L'augmentation de revenus provient, dans les cas d'espèces, de la fiscalité des personnes morales. La Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière et d'accepter ce décret.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie le président de la Commission des finances et de gestion pour son rapport complet, je n'ai rien à ajouter si ce n'est de remercier les services pour le respect de la procédure budgétaire d'une part, mais surtout du budget qui est attribué.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). Le message que nous avons sous les yeux appartient au rituel de la session de février. Il faut cependant signaler que les 38 crédits de paiements supplémentaires, cuvée 2018, sont tout à fait acceptables eu égard au faible pourcentage que cette somme représente par rapport au montant budgétisé. Notre groupe salue ici la bonne maîtrise financière des différents services et remercie au passage l'ensemble des acteurs de la fonction publique qui remplissent leurs missions avec compétence. Je ne reviens pas sur les explications que le gouvernement a donné par rapport aux crédits les plus importants qui sont tout à fait compréhensibles.

Notre Grand Conseil, comme vous le savez toutes et tous, doit à l'évidence respecter la séparation des pouvoirs. Je ne fais donc ici qu'un simple constat lié aux crédits budgétaires supplémentaires du Ministère public et plus précisément aux fameuses indemnités en matière pénale, dont le montant relativement modeste il est vrai de 320'000 frs représente, et là c'est de la mathématique tout à fait correcte et pure, une augmentation de 84% des crédits initiaux. Comment faire pour mieux faire? Il devrait y avoir des réponses à donner, tout en sachant bien entendu, chers collègues, la complexité des affaires en face desquelles se trouve notre justice.

Enfin dans une réflexion plus générale, les crédits supplémentaires compensés sont des outils bien utiles pour équilibrer les imprévus dans le fonctionnement financier de notre canton. A cet égard, et là je fais un retour sur image, au mois de mars 2018 nous débattions dans cette salle de la loi sur les finances communales. Notre estimée collègue Nadia Savary en était la rapporteure émérite pour nous faire avaler pas plus de 87 articles répartis en 12 chapitres, exercice réussi. J'ai donc appris, il y a quelques jours, avec satisfaction que très prochainement, afin de préciser les choses, les règles d'application sous la forme d'une ordonnance seront mises en consultation auprès des instances habituelles. Merci donc au Service des communes et à leurs collaboratrices et à leurs collaborateurs qui, en moins d'une année, ont mis tout ça en oeuvre. A l'instar du canton,

nos communes ont donc des outils supplémentaires pour affiner leur gestion financière et c'est tant mieux. C'est avec ces considérations, Mesdames et Messieurs, chers amis, que notre groupe acceptera ce décret.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera le décret relatif aux crédits supplémentaires compensés, qui comme l'année passée, reste dans une marge tout à fait acceptable. Néanmoins, on relève quand même que près de la moitié de ces crédits en francs, sont compensés par une augmentation des revenus et non pas par une réduction correspondante des autres charges. Il est vrai que la loi sur les finances l'autorise, comme l'a rappelé le président de la Commission des finances et de gestion, notamment pour les dépenses liées découlant de la législation fédérale ou de concordats intercantonaux. Toutefois, notre groupe ne veut pas que cela devienne la solution de facilité ou la norme et permette ainsi au Conseil d'Etat d'éviter la recherche préalable d'une réduction équivalente de ses dépenses. Avec ces considérations le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le décret.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: membre du conseil d'administration du HFR. A la lecture du message du Conseil d'Etat, je constate qu'aucun montant n'est indiqué cette année pour les hospitalisations extracantonales. Ce point a souvent fait l'objet de discussions animées au sein de notre Parlement. Le montant de 10,3 millions de cette année est un des plus bas de ces 16 dernières années et donc c'est peut-être aussi dû à l'absence de demande pour les hospitalisations extracantonales. Je peux donc en déduire soit qu'il y a une baisse, soit une stabilisation de ces hospitalisations extracantonales. C'est une très bonne nouvelle et il y a très certainement aussi un travail de l'ensemble des hôpitaux fribourgeois, soit dans l'augmentation de leur attractivité, soit dans la reconnaissance de leurs compétences en faveur de tous les patients de tout le canton de Fribourg. Je me permets donc de vous poser la question: quelle est la situation des hospitalisations extracantonales en 2018 ? Et y a-t-il véritablement une baisse ou une stabilisation? C'est donc une bonne tendance à venir, une tendance réjouissante avec le retour d'une partie des patients fribourgeois dans leurs hôpitaux, soit publics, soit privés, implantés dans l'ensemble des régions du canton de Fribourg.

Krattinger-Jutzet Ursula (*PS/SP, SE*). Die Sozialdemokratische Fraktion stimmt dem vorliegenden Dekret über die 10,37 Millionen Franken Zusatzkredit zu. Wir haben zwei Bemerkungen oder Fragen anzubringen.

Erstens: Im Institut Agricole de Grangeneuve wurden über 700 000 Franken Zusatzkredit für personnel auxiliaire beantragt. Das ist für uns sehr unverständlich. Diese Summe wurde auch ausgegeben, um Entlastungsstunden für Lehrpersonal und wissenschaftliche Mitarbeiter zu erhalten und um zusätzliches Personal zur Entlastung der Direktion anzustellen. In allen anderen Direktionen oder Ämtern ist es nicht erlaubt, zusätzliche Stellenprozente zu vergeben, und hier werden ganz einfach 700 000 Franken ausgegeben, was über 7 Vollzeitstellen entspricht. Das ist die erste Bemerkung.

Das Zweite: Wir waren erstaunt, erst hier und fast zwischen den Zeilen zu sehen, dass der Staatsrat der Schuhmacher AG in Schmitten eine Entschädigung von 200 000 Franken bezahlt hat, weil der Staat das Gebäude nicht gekauft hat.

Mit diesen Bemerkungen stimmen wir dem Dekret zu.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Je remercie tous les groupes qui se sont exprimés. Je constate que tout le monde entre en matière sur le présent décret, chacun relève que le montant total des crédits compensatoires est relativement faible comparativement à la moyenne des autres années. Aux interventions individuelles, je peux répondre comme suit. Sous l'angle philosophique je rejoins parfaitement les propos de M. le Député Peiry: c'est vrai que dans la mesure du possible nous devons trouver des réductions de charges correspondantes à des dépassements de charges et non pas, même si légalement on peut le faire, non pas retrouver une compensation par des augmentations de revenus, en l'occurrence des revenus de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Monsieur le député Schoenenweid, effectivement il n'y a pas de crédit supplémentaire demandé pour les hospitalisations hors canton, c'était également le cas en 2017, je le sais parce que je l'avais relevé dans le cadre de mon rapport, donc c'est une bonne nouvelle. Maintenant, sur la situation comparative 2018-2017, je ne peux pas vous donner les chiffres. Certainement que Monsieur Godel pourra le faire. En ce qui concerne l'intervention de M^{me} Krattinger pour l'IAG, j'ai eu l'occasion d'en parler à M. le Conseiller d'Etat Castella qui prend la situation très au sérieux, comme le nouveau directeur de l'IAG qui nous demande de lui donner un peu de temps pour résoudre ce problème.

Godel Georges, Directeur des finances. A mon tour de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus pour leur groupe et qui acceptent l'entrée en matière. Concernant les questions posées: tout d'abord Monsieur le Député Chassot par rapport au Ministère public, vous avez donné la réponse vous-même, c'est la séparation des pouvoirs, c'est toujours difficile de prévoir ce qui va se passer, comme dans beaucoup de domaines d'ailleurs. Monsieur le Député Peiry, je partage votre philosophie, je tiens juste à préciser que l'augmentation des revenus peut être utilisée uniquement pour des dépenses liées; c'est ça qui est prévu et pas plus, mais évidemment dans la mesure du possible, il faut avant tout chercher des diminutions de dépenses. Monsieur le Député Schoenenweid, vous avez démontré que puisqu'il n'y a pas d'arrêté de dépassement - ce n'est pas la première année - il y a une maîtrise du budget. Quant aux résultats concrets, vous aurez l'occasion d'en prendre connaissance lors de la publication des comptes 2018. Je crois que M^{me} la Députée Krattinger a donné elle-même les éléments qu'on ne pouvait pas accepter. C'est vrai qu'il y a eu des dépassements qu'on doit régler et la direction de Grangeneuve mettra en place

progressivement les mesures d'assainissement pour respecter le budget dédié au personnel au plus tard le 31 décembre 2020; c'est ce à quoi elle s'est engagée, évidemment on va suivre ça de près.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1 et 2, titre et considérants

> Adoptés.

Vote final

> Au vote final, ce projet décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 94.*

Motion 2017-GC-177**Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) - Plafonnement des déductions pour frais de déplacement (art. 27)**

Auteur-s:	Morand Jacques (PLR/FDP, GR) Steiert Thierry (PS/SP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Dépôt:	16.11.2017 (BGC novembre 2017, p. 2595)
Développement:	16.11.2017 (BGC novembre 2017, p. 2595)
Réponse du Conseil d'Etat:	15.01.2019 (BGC février 2017, p. 119)

Prise en considération

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la ville de Fribourg, j'effectue mes trajets du domicile au travail à vélo ou à pied. Je n'opère aucune déduction fiscale à ce titre, la déduction forfaitaire de 700 frs n'étant pas applicable en raison d'une distance trop courte. Avec la présente motion, nous proposons de suivre l'exemple de 13 cantons qui ont à ce jour introduit un plafonnement aux déductions fiscales pour les frais de déplacement. S'il s'agit bien d'une demande de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs, cette proposition n'est pas motivée prioritairement par des considérations d'ordre fiscal. Elle apportera certes quelques recettes supplémentaires à l'Etat et aux communes, mais le but recherché n'est pas de remplir les caisses publiques. Non, ce que nous voulons c'est mettre un frein aux pratiques actuelles qui permettent aux automobilistes de déduire de manière pratiquement illimitée les frais de déplacement du domicile au lieu de travail.

Mettre un frein, pas pour embêter les automobilistes ni pour les empêcher de se rendre en voiture au lieu de travail - ils pourront continuer de le faire même si la motion est transmise -, mais pour corriger une situation qui incite fortement les habitants de notre canton à utiliser la voiture plutôt que les transports publics et à contribuer ainsi à l'engorgement des routes et à la production de CO₂. Il s'agit aussi d'empêcher les abus qui conduisent aujourd'hui à des déductions de plusieurs dizaines de milliers de francs. Le record signalé par le SCC atteint 44'900 frs pour l'année 2015. J'ignore si après 2015 il y a eu des déductions encore plus élevées. Il s'agit enfin de réduire une inégalité de traitement entre les pendulaires qui utilisent leur voiture privée et ceux qui se rendent au travail en train ou en bus.

Prenons un exemple, un habitant de l'agglomération fribourgeoise - c'est un cas réel, ce n'est pas un cas fictif - travaille dans un office fédéral de l'agglomération de Berne, il déduit environ 13'000 frs sur son salaire lorsqu'il se rend au travail en voiture. Son voisin qui travaille dans le même office fédéral, et qui utilise le train et le tram, a droit à une déduction de 3'860 frs, le prix d'un abonnement général de 2^e classe et ce même s'il possède un abonnement de 1^{re} classe.

Solche Unterschiede sind nicht zu rechtfertigen. Der Staat sendet falsche Signale aus, wenn er über exzessive Steuerabzüge genau diejenigen Verkehrsteilnehmer belohnt, die die Infrastruktur besonders intensiv nutzen und damit die bestehenden Engpässe verschärfen. Das geht so weit, dass der Pendlerabzug - und das ist auch kein fiktiver Fall, sondern das kommt wirklich vor - mitunter für die Wahl des Wohnorts ausschlaggebend wird. Möglichst weit weg vom Arbeitsort wohnen, das kann sich lohnen. Weniger lohnend ist dies allerdings für die betroffenen Gemeinden, die neue Steuerzahler anziehen möchten. Wenn eine vierköpfige Familie nebst den Kinderabzügen und den Hypothekarzinsen auch noch 30 000 Franken für den Arbeitsweg abziehen kann, dann bleibt für die Investitionen in Schulhäuser und Strassenunterhalt nicht mehr viel übrig.

Die hohen Pendlerabzüge sind schliesslich auch ein Schlag ins Gesicht all jener, die nahe ihrem Arbeitsplatz wohnen. Die Stadtbewohner erhalten keine Steuererleichterungen. Sie zahlen höhere Mieten und erleiden den Lärm, die Abgase und die verstopften Strassen. Die Einführung einer Obergrenze dient weniger der Sanierung der Finanzen, vielmehr wirkt sie präventiv gegen den absehbaren Verkehrskollaps. Dies ist ökologisch sinnvoll und trägt auch zur Bekämpfung des Klimawandels bei.

En ce qui concerne finalement la hauteur de la déduction, la motion ne l'a volontairement pas précisée, elle laisse le soin au Conseil d'Etat de présenter un projet de loi avec un plafonnement raisonnable. Je vous invite donc à prendre en considération cette motion sans discuter aujourd'hui de la hauteur du plafonnement mais d'attendre le projet de loi pour mener une discussion constructive sur la hauteur du montant approprié pour le canton de Fribourg. Il convient de rappeler que la déduction la plus élevée appliquée par les 13 cantons qui ont introduit un plafond s'élève aujourd'hui à 8'000 frs, c'est sauf erreur le canton de Schwitz.

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ainsi qu'au cours d'un débat nourri la motion de nos collègues Morand et Steiert. Plus que la limite des 15 000 frs de déduction, c'est la brèche que cet instrument parlementaire pourrait créer en cas d'acceptation. La problématique de Fribourg et de Bulle n'est évidemment pas la même que

pour les périphéries. L'offre de transport est complètement différente, le mode de vie également. Je ne peux malheureusement pas me rendre à vélo sur mon lieu de travail contrairement à M. Steiert. Massonnens - Corminboeuf, je vous laisse faire l'exercice sur le site des CFF, je vous l'épargne, c'est 1 h. 10 et deux changements alors qu'en voiture c'est 22 minutes porte à porte. Fribourg, canton pendulaire par excellence avec ses régions périphériques se tirerait une balle dans le pied: en tentant de punir une poignée de tricheurs, nous ouvrons la voie à une augmentation des impôts des contribuables qui n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. D'autre part, le risque est évident de perdre des contribuables qui pourraient s'en aller.

En toute honnêteté, je pourrais vivre avec ce montant conséquent et large de 15 000 frs. Cependant j'ai peur de la politique des petits pas qui nous amènerait gentiment mais sûrement à 5, 4, voir 3'000 frs de déduction maximale. Pourquoi ne pas promouvoir le transfert modal en augmentant la déduction pour les détenteurs d'un abonnement de transports publics? Inciter plutôt que punir. Oui, nous devons encourager les transports publics, donner un signal et en ce sens je comprends les motionnaires, mais pas au détriment de la qualité de vie de nos citoyens déjà étranglés par des charges financières conséquentes. Les règlements concernant l'utilisation de la voiture sont existants et il n'incombe qu'aux taxateurs de les appliquer plus sévèrement. La règle étant l'utilisation des transports publics, seuls les citoyens non desservis peuvent justifier l'utilisation du véhicule privé. En conclusion cette motion oppose habitants des villes à ceux des campagnes périphériques. Incitons à l'utilisation des transports publics dans la mesure du possible et de l'offre tout en maintenant une fiscalité abordable pour nos citoyens. Le groupe libéral-radical refusera dans sa majorité cette motion.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). C'est le monde à l'envers. Depuis des décennies, les régions périphériques réclament des transports publics efficaces et des emplois dans leur région. Aujourd'hui, on estime que ces citoyens pendulaires sont des profiteurs, comme si c'était un choix. Les motionnaires motivent la motion par un souci de cohérence dans la politique de la mobilité et de l'égalité de traitement entre les usagers des différents modes de transport. Mais croyez-vous vraiment qu'aujourd'hui nous sommes à égalité entre gens des villes et gens des campagnes? Mais quel est donc le but de cette motion? Gagner quelque 1,4 million?

Que tout ceci est bien véral lorsqu'on met en balance la qualité de vie de nos citoyens. Selon vous, le système actuel consisterait en une réelle invitation à l'utilisation des véhicules privés pour le déplacement du domicile vers le lieu de travail. Pour les contribuables ce n'est pas une question d'argent mais une question de gain de temps et de qualité de vie. Les directives disent qu'un gain de temps de 1 h. 20 par jour ne suffirait pas pour admettre l'utilisation d'un véhicule privé, mais 1 h. 20 par jour, c'est 1 h. 20 passée auprès de sa famille. Cela permet de rentrer à temps pour récupérer ses enfants à la crèche. 1 h. 20 permet d'avoir une activité politique avec des séances en fin de journée. 1 h. 20 permet de s'engager dans une société locale en tant qu'entraîneur, 1 h. 20 permet aussi de faire ses achats dans sa commune au lieu de les faire dans la commune de son lieu de travail. Au final, est-ce que l'économie et la vie associative ne perdront-elles pas plus que 1,4 million? A vous entendre ce ne serait pas raisonnable d'aller travailler en voiture à Berne en vivant dans la Broye. Le coût de ces transports dépassent bien ces 15'000 frs. Et je vous rappelle que la dernière mouture des horaires de trains a péjoré cette ligne au profit d'autres lignes.

Le système actuel permet déjà de limiter les débordements. Ne prenons pas de décision qui impacterait des honnêtes contribuables pour lutter contre quelques profiteurs. Notre rôle de politiciens est de soutenir nos citoyens et non pas de les sanctionner et la loi sur les impôts cantonaux directs n'a pas la vocation d'éduquer la population. Le deux tiers de notre groupe parlementaire est convaincu que l'introduction d'une limitation à la déduction des frais de déplacement est inopportune dans le canton de Fribourg. Actuellement le canton de Fribourg n'offre pas à tous ses citoyens les infrastructures qui permettent d'allier une qualité de vie sans trajet en voiture. Accepter cette motion, c'est dire à nos pendulaires qu'ils sont des profiteurs. Mesdames et Messieurs, par respect pour nos concitoyens, refusons cette motion.

Senti Julia (PS/SP, LA). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit ist lediglich, dass ich Pendlerin und Steuerzahlerin in diesem Kanton bin - und sollte ich vielleicht sagen, dass ich vergleichsweise jung in diesem Gremium bin? Kurz, ich werde mich wie viele andere Freiburgerinnen und Freiburger höchstwahrscheinlich noch geraume Zeit auf diesem Planeten befinden und möchte der Welt nicht beim Untergehen zusehen, denn ich denke, die "qualité de vie" würde sich schon sehr verringern.

Wir haben mit dieser Motion eine Chance vor der Nase, die wir nicht verpassen dürfen. Während momentan Tausende fürs Klima streiken, sitzen wir hier an den Hebeln der Macht unseres Kantons und haben die Möglichkeit, konkret etwas zu tun. Also genau das, was von Jung und Alt auf der Strasse gefordert wird. Wir können Anreize setzen, wie mit der Limitierung der Abzüge auf den individuellen motorisierten Arbeitsweg, die mehr Menschen dazu bringen kann, ihren täglichen Arbeitsweg mit den öffentlichen Transportmitteln zurückzulegen. Wie? Indem wir aufs Portemonnaie drücken, dort, wo oft der entscheidende Ansatz für unser Verhalten liegt.

Ich bitte Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, die Augen zu öffnen, um den entscheidenden Moment nicht zu verpassen. Der Klimawandel, die extremen Wetterverhältnisse, Streiks, Proteste, das ist kein Spiel! Es wird keine zweite Chance geben. Man

könnte sagen, dass es sich hier um sogenannte Peanuts handelt. Wie Sie aber alle wissen, beginnt jeder und alles klein. Und die grundsätzliche Annahme dieser Motion wäre ein Zeichen an all jene, die ihre Zeit seit Wochen investieren. Persönlich habe ich am letzten Streiktag mit meiner 90-jährigen Grossmutter Geburtstagskuchen gegessen. Wenn wir ein solches Alter ebenso gesund erleben möchten, bleibt uns nur der Weg des schnellen Handelns.

Die Höhe des maximalen Abzugs steht heute nicht zur Diskussion. Es geht nur um die Grundsatzfrage: Deckelung oder nicht. Über den Höchstbetrag werden wir dann diskutieren, wenn uns der Staatsrat den Gegenentwurf vorlegt. Allerdings kann man bereits heute sagen, dass mit einem Höchstbetrag von 15 000 Franken praktisch null Anreiz für eine Änderung geschaffen wird. Sollten die Ideen von Staatsrat Godel, aktuell Verwaltungsratspräsident der tpf, so übernommen werden, wirkt nicht nur das Parlament sondern auch der ganze Kanton im schweizweiten Vergleich unglaublich.

Liebe Kolleginnen und Kollegen, ich fordere Sie hiermit auf, mit einem Ja der Motion im Grundsatz zuzustimmen und diese Chance zu nutzen, um neue Anreize zu setzen.

Chardonnens Jean-Daniel (*UDC/SVP, BR*). Je décline mes liens d'intérêts: je proviens d'une région décentralisée, la Broye, et pour la petite histoire je me déplace avec une voiture hybride. Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la réponse du gouvernement à la motion Morand/Steiert. En préambule le groupe de l'Union démocratique du centre regrette que ce soient les syndicats des deux villes les plus importantes du canton qui veulent pénaliser les citoyens qui habitent aux extrémités. On le sait, les agglomérations à forte densité sont très bien équipées en transports publics, ce qui n'est bien sûr pas le cas pour les régions comme la Broye notamment. La réponse du gouvernement relève à juste titre qu'un plafonnement à 3'000 frs des déductions au niveau fédéral en faveur du FAIF vient d'être accepté en votation populaire, pénalisant déjà ces mêmes contribuables qui sont à nouveau visés par la motion. L'argument de l'égalité de traitement n'est pas valable puisque celui qui se déplace grâce à un abonnement général, largement subventionné, n'a pas de frais supplémentaires contrairement à celui qui doit utiliser sa voiture par nécessité et donc doit investir et s'acquitter de tous les frais de fonctionnement. Le groupe de l'Union démocratique du centre est sensible à la problématique de la transition énergétique, mais celle-ci doit passer par l'incitation plutôt que la pénalisation. Nous pourrions entrer en matière le jour où l'offre en transports publics sera équivalente pour l'ensemble des contribuables de ce canton. Comme déjà dit, les motionnaires ne prennent pas en compte les besoins des habitants des régions périphériques, très mal desservis en transports publics, de même ils ne prévoient rien non plus pour les travailleurs qui ont des horaires de nuit ou des horaires décalés. Dès lors, le groupe de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas non plus la proposition du gouvernement de plafonner cette réduction à 15 000 frs puisque les travailleurs les plus éloignés seraient encore et toujours les plus pénalisés. C'est donc à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre refusera cette motion.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Tout d'abord, j'ai été interpellé par le fait que cette motion provienne d'un radical et d'un socialiste. Je me suis dit qu'il y avait certainement quelque chose de bien à en tirer. Notre groupe parlementaire a lu avec satisfaction la motion de nos collègues Thierry Steiert et Jacques Morand. L'argumentation de ces derniers repose sur un rééquilibrage, si je puis utiliser ce terme: meilleure équité fiscale dans le cadre des frais de déplacement déductibles entre les utilisateurs de voitures privées et ceux qui choisissent les transports publics. Le Conseil d'Etat quant à lui nous donne comme d'habitude des explications relativement pointues. Il en est de même pour les méthodes de calculation employées par le Service cantonal des contributions.

Le sujet qui nous interpelle aujourd'hui par le biais de cette motion n'est pas inconnu. Le Conseil d'Etat l'avait d'ailleurs glissé dans les mesures structurelles d'économie dans un premier temps. Je crois qu'il a lâché du lest - c'est juste il l'a retiré, merci Monsieur Godel. On sait aussi qu'à ce jour une petite moitié des cantons a fait le pas législatif dans ce domaine. Le groupe Vert Centre Gauche reste sensible à la catégorie des contribuables touchés par une déduction relativement basse car il s'agit là d'une population essentiellement composée de locataires comme nous l'annoncent les estimations du Service cantonal des contributions. Quant à la crainte de voir s'exiler cette catégorie de contribuables dans d'autres cantons, nous ne l'écartons pas bien entendu, mais nous la plaçons sous le feu orange plutôt que sous le feu rouge. J'ai dit en introduction que notre groupe exprimait sa satisfaction par rapport à cette motion, c'est vrai, mais nous la qualifions de modérée, notamment en regard des 15'000 frs de déduction, somme tout de même élevée à nos yeux. C'est donc avec une unanimité modérée que nous allons accepter cette motion.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Mon lien d'intérêt: je suis président de la section fribourgeoise du TCS qui défend depuis longtemps le maintien de ces déductions pour les frais de déplacement.

On ne parle de rien d'autre que d'une augmentation déguisée de la fiscalité, ni plus ni moins. Qui cela touche-t-il? Cela touche les gens qui ont des horaires spéciaux, ceux qui commencent le travail à 4 h. ou 5 h. du matin, tout le monde ne commence pas à 8 h. Cela concerne aussi les mères et pères de familles qui, le matin, prennent leur véhicule pour conduire les enfants à la crèche, qui ne prennent pas le train à cause de cela. Dans la réponse du Gouvernement, on voit bien que ce sont les

revenus autour de 80 000 frs qui seront les plus touchés. On est donc en plein dans la classe moyenne. On a un impôt déguisé que l'on veut faire avaler à la classe moyenne.

Le deuxième élément concerne l'égalité de traitement. Il n'y a pas du tout d'égalité de traitement. C'est une pure discrimination contre les populations périphériques, rurales, contre les régions de montagne et c'est bien évidemment aussi une discrimination contre les automobilistes. Je vous rappelle que chaque fois que vous allez à la pompe et que vous mettez un litre de carburant dans votre réservoir, vous payez quasiment 0,80 fr. de taxe. Ces 0,80 fr. de taxe servent aussi à financer les transports publics. Les transports individuels motorisés financent déjà les transports publics. On ne pollue pas par plaisir! Trouvez-moi quelqu'un qui fait 30 000 kilomètres pour se rendre à son travail avec son véhicule par plaisir. On est en train de dire que les gens qui pendulent sont des fraudeurs fiscaux: on met beaucoup de déductions, beaucoup de kilomètres et on paiera beaucoup moins d'impôts. Ce n'est pas vrai. Si vous faites 50 km avec votre véhicule simple course, 100 km par jour multiplié par 220, cela vous fait 22 000 km, grosso modo cela vous fera environ 12 500 frs de déductions fiscales. Avec un revenu sur lequel on paie environ 20% d'impôts, calculez! vous gagnez 2800 à 2500 frs d'impôts. Pour les 12 000 frs que va vous coûter votre voiture pour les 30 000 km que vous allez parcourir, vous allez économiser 2500 frs d'impôts. Trouvez-moi quelqu'un dans ce canton qui va faire exprès de faire des kilomètres pour éventuellement pouvoir gagner 2000 ou 3000 frs. Cela n'existe pas. On se trompe de cible. MM. les Motionnaires vous êtes complètement à côté du sujet, excusez-moi de le dire. Les pendulaires ne sont pas des escrocs de la fiscalité.

Je trouve également qu'il est extrêmement dommage car ici vous vous opposez à nouveau à ce que l'on essaie de faire au niveau du TCS, soit ne pas imposer les modes de transport. On a besoin des routes. On a besoin des transports publics. C'est évident. On a accepté le fonds d'infrastructures ferroviaires. On a accepté le fonds d'infrastructures routières. On veut dépenser ces milliards parce que l'on sait que les deux modes de transport sont vraiment efficaces et il nous les faut les deux. Arrêtez d'opposer l'un contre l'autre. Arrêtez d'opposer les pendulaires qui vont avec leur transport individuel motorisé et les pendulaires qui vont avec les transports publics. C'est une grave erreur.

Cette motion est une très mauvaise idée. Je vous invite bien évidemment à la refuser.

Doutaz Jean-Pierre (*PDC/CVP, GR*). Je prends la parole à titre personnel et au nom de la Conférence des communes de montagne.

Le comité de la Conférence des communes de montagne relève le cas particulier des régions périphériques et des communes de montagne en particulier, qui se voient une fois encore péjorées et défavorisées en cas d'acceptation de cette motion. En effet, le maintien de sa population et de ses activités restent un vrai défi pour ces régions, en lien entre autres avec le manque d'infrastructures performantes liées à la mobilité, où souvent le seul moyen reste la mobilité privée pour ne pas dire la voiture. Si cette motion peut faire sens en zone d'agglomération et urbaine, elle n'est pas adaptée et acceptable pour ces régions périphériques et de montagne.

Je vous invite donc à refuser cette motion avec les arguments que je viens de vous citer.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je n'avais pas l'intention d'intervenir mais je veux quand même soutenir l'argument de M. Collomb. Il ne faut pas être discriminatoire mais égalitaire et traiter tout le monde à la même enseigne.

Il est évident que la réglementation actuelle favorise les automobilistes par rapport aux utilisateurs des transports publics. Les automobilistes peuvent déduire des montants qu'ils peuvent utiliser après, et c'est quelque chose qui se fait très régulièrement en Suisse, pour acheter une voiture qui n'a pas la force nécessaire pour le trajet pendulaire mais qui est sûrement autorisée. Aujourd'hui en Suisse, on utilise, par rapport à la moyenne européenne, des voitures qui ont une émission de CO₂ toujours au-delà de 135, 140 grammes de CO₂ par kilomètre. La moyenne européenne veut descendre à 95 grammes. En Suisse, on peut toujours se payer des voitures qui sont trop lourdes, trop équipées pour faire ces trajets pendulaires. Cette réglementation en est une qui renforce cette tendance. Il faut enfin donner un moyen qui met sur pied d'égalité ceux qui font l'effort de prendre les transports publics, qui le font par choix, ou qui ne peuvent pas conduire. Il faut mettre sur pied d'égalité tous les utilisateurs, tous ceux qui doivent faire des trajets journaliers.

C'est le but de cette motion et je vous invite à la soutenir.

Morand Jacques (*PLR/FDP, GR*). Permettez-moi de m'exprimer ici en tant que comotionnaire, en tant que chef d'entreprise d'une PME de plus de cinquante personnes, confrontée au problème du déplacement du personnel, du temps perdu sur les routes, au niveau du financement de ces déplacements et également en tant que syndic de la ville de Bulle. Si on a déposé cette motion avec mon collègue Steiert ce n'est pas pour faire un clivage radical/socialiste, mais tout simplement pour soulever un problème important que nous avons principalement dans les grandes villes et qui se prolifère également dans les plus petites périphéries.

C'est le problème de la circulation et du nombre de voitures. Depuis que j'ai mon permis de conduire, le nombre de véhicules a été multiplié par cinq dans ce canton. La ville de Bulle a trois axes permettant de faire entrer les voitures, chacun des axes

ayant deux pistes, une piste qui entre et une piste qui sort. On ne peut pas indéfiniment augmenter le nombre de véhicules sur nos routes, ceci pour des questions de circulation et également pour des questions de pollution.

Il a été dit qu'il ne fallait pas faire de discrimination entre les villes et les régions périphériques. Je crois que le but de cette motion n'est pas de faire de la discrimination. Eu égard au fait que chacun peut quand même déduire aujourd'hui des quantités de déplacements illimitées, quelqu'un a réussi à déduire dans ce canton 71 800 kilomètres par année pour se rendre à son travail. C'est de l'exagération. Il y a des gens qui ont besoin du véhicule. C'est indispensable. Il faut les soutenir et il ne faut pas le leur enlever. Si aujourd'hui on prend quelqu'un qui doit aller à son travail, qui doit faire environ 100 à 110 kilomètres par jour pour s'y rendre et qui a besoin de sa voiture, il peut déduire ces 15 000 frs. Cela fait 110 kilomètres par jour.

Je crois que c'est une mesure incitative que l'on vous présente ici. C'est une mesure incitative qui est nécessaire pour déclencher, pour ceux qui peuvent le faire, le transfert modal. C'est un impératif de société aujourd'hui. On doit changer, pour ceux qui le peuvent, de système de déplacement. On a des transports publics. On ne peut pas tous les prendre, mais ceux qui peuvent les prendre doivent les prendre et cette mesure est une incitation. On en demande tous un peu plus concernant les transports publics. On sait aujourd'hui que pour qu'une ligne de transport public soit financée il faut qu'elle ait un minimum de 20% de rendement. Il est donc nécessaire que les gens prennent ces transports publics.

La mesure qui vous est proposée n'est pas une mesure draconienne. C'est une mesure très souple qui permet à chacun de faire gentiment un transfert modal, bien entendu plus facilement ceux des villes que des campagnes. C'est pourquoi avec mon collègue motionnaire Steiert nous avons prévu de déposer cette motion.

Je crois qu'il ne faut opposer personne contre personne, ni les villes contre les campagnes, ni les riches contre les pauvres, ni ceux qui ont une grosse ou une petite voiture, ni ceux qui ne peuvent pas conduire. Le but est vraiment que chacun prenne conscience que l'on doit changer notre système de société et pour ceux qui peuvent le faire il est nécessaire de le faire.

Au nom de l'Association des communes fribourgeoises, dont je suis membre du comité, au nom du Club des communes du Grand Conseil dont je suis le vice-président et au nom de la minorité du groupe libéral-radical, tout comme le Conseil d'Etat, je vous demande de donner un signe dans cette enceinte en faveur de la planète qui n'est pas inépuisable. On peut faire quelque chose. Je vous demande d'accepter cette motion.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). J'aimerais juste ajouter quelque chose. A entendre certains intervenants, la prise en considération de cette motion aurait pour conséquence d'interdire tout simplement l'utilisation de la voiture. Vous savez tous que c'est totalement faux. On ne va pas l'interdire à une personne qui en a besoin. Il y a des personnes qui perdraient une heure de temps ou plus si elles utilisaient les transports publics. Il ne s'agit pas de leur interdire l'utilisation des voitures. Ils vont pouvoir continuer d'utiliser la voiture pour se rendre au travail. On demande seulement d'appliquer une déduction fiscale qui est raisonnable. C'est un plafonnement que des cantons ruraux ... et je rebondis sur les reproches selon lesquels on voudrait faire un clivage entre ville et campagne, ce qui est totalement faux: il y a treize cantons qui appliquent aujourd'hui un plafonnement; parmi ces cantons, il y a des cantons qui sont extrêmement ruraux comme Berne par exemple. Là où on prend en compte les intérêts des régions périphériques, c'est justement dans la dimension du plafonnement. On ne va peut-être pas aussi bas que Genève qui a fixé le plafonnement à 500 frs. C'est clair que c'est complètement illusoire pour un canton comme le nôtre, aussi comparé à des cantons comme Bâle-Ville avec 3000 frs. Mais avec un plafonnement qui se situe dans les ordres de grandeur les plus élevés aujourd'hui, peut-être même un peu plus haut - cela sera discuté justement si le Conseil d'Etat vient avec le projet de loi -, je pense que l'on peut prendre en compte les intérêts des régions périphériques. Il ne s'agit encore une fois pas d'un clivage entre villes et campagnes, mais il s'agit de mettre un terme à des excès.

Godel Georges, Directeur des finances. En vous écoutant je me disais que si je pouvais redessiner ce canton avec des transports publics et des zones à bâtir le long de ces transports publics, respectivement aux abords des gares, tout serait parfait. Je pense que cela restera un rêve.

Il est difficile de faire juste avec cette motion. Notre canton a différentes régions, les villes, les campagnes, des régions périphériques, des montagnes. Les transports publics ont été améliorés de manière importante. Il faut bien admettre cependant qu'il y a encore du travail à faire. Evidemment, le Conseil d'Etat a eu énormément de discussions sur cette motion. Faut-il faire un geste? Pourquoi mettre une limite à 15 000 frs? Je vais vous donner quelques explications, mais surtout donner aussi des indications par rapport aux bruits qui courent, les pratiques actuelles, les excès, les abus. Je pense que c'est important et que cela mérite des éclaircissements.

Le montant déductible est calculé en fonction des kilomètres parcourus et le forfait par kilomètre est dégressif. Il n'y a pas de limites dans la loi, ordonnances ou directives. Toutefois, la pratique veut qu'à partir d'un certain nombre de kilomètres - et je parle de deux exemples que les motionnaires ont cités, en l'espèce 145 kilomètres et 200 kilomètres par jour - seules doivent être admises en principe les déductions en dépenses pour un trajet aller-retour par semaine. Les frais de logements sont ajoutés, en principe une chambre, et les repas en dehors du domicile. C'est cela la réalité du terrain.

Je vais vous donner des explications sur le premier cas que vous avez cité où le contribuable a déduit 44 900 frs. Le patron de ce contribuable fribourgeois lui a dit un jour qu'il devrait dorénavant travailler en Suisse alémanique. Cela a été vérifié. Il n'avait pas d'autres variantes à cette solution. Aller-retour, c'est deux fois 145 kilomètres, plus sa chambre, ce qui a donné ce résultat. C'était les frais de déplacements d'une année. Et puis, on a vérifié l'année suivante - changement, heureusement pour lui -, le montant est descendu à 34 725 frs. L'année suivante encore, le contribuable a revendiqué des frais de déplacements à hauteur de 19 632 frs, donc à nouveau dans la norme. Je vais vous démontrer qu'aujourd'hui le marché du travail diffère d'un endroit à l'autre. Dans le deuxième cas, le contribuable a déduit 36 440 frs. Il a dû aller travailler à Rotkreuz. C'est la réalité du terrain.

Ces deux exemples montrent que les contribuables ne choisissent pas toujours le lieu de travail. Dans le premier cas le contribuable a été muté. Il a ensuite changé d'emploi pour se rapprocher de son domicile. Dans le deuxième cas, le contribuable a aussi été muté. Il a par la suite perdu son emploi. C'est cela la réalité du terrain. Dans ces deux cas un plafonnement n'induirait pas de changement de comportement quant aux modalités de transport. Je cite uniquement ces deux exemples pour montrer que ce n'est pas toujours facile pour certains contribuables. Ce n'est pas une ligne que le Conseil d'Etat a pour dire que c'est cela l'avenir. Cela méritait quand même une explication vu que la motion était basée sur des cas extrêmes.

Il faut savoir que ce n'est pas toujours facile. Il y a des familles aujourd'hui qui ne déduisent plus rien sauf les transports publics, mais ces mêmes familles qui m'expliquaient leurs problèmes me disaient que lorsqu'elles avaient leurs enfants qui devaient aller à l'école, elles devaient s'arranger avec leurs patrons pour commencer plus tard afin de pouvoir mener les enfants à l'école. Il n'était pas possible de mener les enfants à l'école en utilisant les transports publics et aller ensuite au travail avec ces transports publics. C'est simplement pour démontrer la situation.

Il faut aussi savoir que Fribourg a beaucoup de pendulaires. On a le 25,5% des personnes actives occupées dans le canton de Fribourg qui sont des pendulaires qui vont travailler sur Berne et sur le l'Arc lémanique. C'est la situation. Espérons que le projet fiscal nous crée des emplois chez nous pour que ces gens puissent travailler chez nous. C'est cela la politique du Gouvernement.

Dans ce canton, la classe moyenne est beaucoup touchée. Le 80% des personnes touchées par ces mesures sont à des revenus de 100 000 frs et en-dessous. Je peux vous dire que les bas salaires sont beaucoup touchés. Ce sont l'ensemble des raisons qui ont amené le Gouvernement à mettre une limitation à 15 000 frs.

Mesdames et Messieurs les Députés, à vous de décider de suivre le Gouvernement, que je défends bien entendu.

> Au vote, la solution proposée par le Conseil d'Etat, soit plafonner à 15 000 francs la déduction pour frais de déplacement, opposée à l'absence de plafonnement est acceptée par 55 voix contre 41. Il y 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 55.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python

Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 41.*

S'est abstenu:

Emanuel Waeber. *Total: 1.*

- > Au vote, la proposition du Conseil d'Etat (plafonner la déduction des frais de déplacement à 15 000 francs) obtient 49 voix contre 49 en faveur de son rejet; il y a 1 abstention.
- > Le Président départage en faveur de son rejet (maintien du statu quo: absence de plafonnement).
- > Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté en faveur de la proposition du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 49.*

S'est abstenue:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP). *Total: 1.*

Election judiciaire 2019-GC-8
Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (100%)

Rapport/message: **14.01.2019** (*BGC février 2019, p. 100*)
Préavis de la commission: **23.01.2019** (*BGC février 2019, p. 116*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 100; rentrés: 96; blancs: 5; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Adeline Corpataux*, par 82 voix.

M^{me} Taciana La Gama a obtenu 9 voix.

Election judiciaire 2019-GC-9
Président-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (50%)

Rapport/message: **14.01.2019** (*BGC février 2019, p. 100*)
Préavis de la commission: **23.01.2019** (*BGC février 2019, p. 116*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blancs: 4; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Est élue *M^{me} Rebecca Jutzet*, par 50 voix.

M^{me} Cornelia Thalmann El Bachary a obtenu 41 voix.

Election judiciaire 2019-GC-10
Juge de paix de la Veveyse (75%)

Rapport/message: **14.01.2019** (*BGC février 2019, p. 100*)
Préavis de la commission: **23.01.2019** (*BGC février 2019, p. 116*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 87; blanc: 1; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Sophie Germond*, par 82 voix.

M. Luis Felipe Carvalho Da Silva a obtenu 4 voix.

Election judiciaire 2019-GC-11
Assesseur-e à la Justice de paix de la Gruyère (gestion des biens)

Rapport/message: **14.01.2019** (*BGC février 2019, p. 100*)
Préavis de la commission: **23.01.2019** (*BGC février 2019, p. 116*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 98; rentrés: 94; blancs: 4; nuls: 2; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Pierre Morand*, par 80 voix.

Il y a 8 voix éparses.

—

> La séance est levée à 16 h 45.

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*